

THEATRE CORONA, No. 193,668
THEATRE CORONA, No. 193,711
THEATRE CORONA, No. 193,820
THEATRE CORONA, No. 193,980
THEATRE CORONA, No. 194,181
THEATRE CORONA, No. 194,394
THEATRE CORONA, No. 194,462
THEATRE CORONA, No. 194,492

LE CLAIRON

NOUVEAUTÉS et BAS PRIX...
sont deux spécialités que vous
trouverez au
MAGASIN MODERNE
J. O. Lussier, Prop.
Tél. 834 - 67 St-François
St-Hyacinthe.

VOL. XXIII — No. 14

SAINT-HYACINTHE, 6 AVRIL 1934

PRIX: CINQ SOUS

Premier Saint-Hyacinthe.

LA CHARTE DE SAINT-HYACINTHE

ÉTUDIÉE DEVANT LE CONSEIL LÉGISLATIF. — DÉFENDUE PAR LE MAIRE DE NOTRE VILLE. — L'AFFAIRE DU JUGE EN RETRAITE, M. LOUIS TELLIER.

Le conseil législatif a étudié hier en comité la refonte de la charte de la cité de Saint-Hyacinthe. C'est notre maire, l'honorable monsieur Bouchard qui l'a défendue clause par clause. M. Victor Chabot qui devait l'assister en a été empêché par une cause qui l'a retenu à Saint-Hyacinthe.

Une seule clause a été à un débat important; c'est celle ayant trait au règlement définitif de la cause de la ville contre le juge en retraite, M. Louis Tellier. On sait que monsieur Tellier a voulu s'autoriser d'un contrat intervenu entre la cité et lui en 1913 pour ne pas payer ses taxes spéciales de pavages et ses taxes de terre en culture sur la grande propriété qu'il possède en ville, et ce depuis 1919. La ville a pris une action contre M. Louis Tellier pour exiger le paiement de ces taxes; monsieur Tellier a pris de son côté une action pour faire casser les rôles les lui imposant. Monsieur le juge Trahan siégeant en cour supérieure a donné gain de cause à M. Tellier pour divers motifs exposés dans un très long jugement; la cité en a appelé de ce jugement devant la cour d'appel. La ville a cru devoir profiter du bill qu'elle a devant la législature pour faire régler définitivement cette affaire qui traîne depuis quinze ans et qui menace de s'éterniser car il reste encore trois jugements possibles, un de la cour d'appel, un second de la cour suprême et un troisième du conseil privé. Des sommes assez considérables sont engagées dans cette litigation et la ville ne veut pas s'exposer à plus de retard dans la perception de ses impôts; c'est pourquoi elle s'est adressée à la législature pour mettre fin à ces procès interminables et qui menacent de manger, en honoraires, frais et faux-frais, toutes les taxes dont le paiement est disputé.

La Chambre des députés s'est prononcée sur cette question en faveur de la ville. En comité des bills privés à une séance où il y avait très peu de députés la clause a été rejetée. M. Phaneuf le promoteur si dévoué du bill a ramené cette clause en chambre et après un vigoureux discours de notre député, monsieur Bouchard, la cause a été adoptée par un vote de trente-trois à vingt et un.

Les avocats de Monsieur Louis Tellier ont décidé de se reprendre devant le conseil législatif. La clause a été discutée hier et monsieur Bouchard l'a exposée pour la ville dans un très éloquent discours.

Notre maire a déclaré que le conseil s'adressait à la législature parce qu'il n'était pas juste pour les citoyens qui ont tous acquittés les taxes que refuse de payer l'honorable M. Tellier de laisser s'éterniser des procès qui durent depuis quinze ans. La cité a besoin de ses fonds pour sa bonne administration et on ne peut pas lui demander de continuer plus longtemps à porter dans ses livres des créances dont la somme s'élève à plusieurs milliers de dollars. Le maire explique qu'il y a d'autres citoyens se prévenant aux droits du juge Tellier qui attendent pour payer leurs factures que monsieur le juge ait payé les siennes.

M. Bouchard dit qu'on veut s'appuyer sur la possibilité de l'existence de droits acquis et sur le fait qu'il y a une cause pendante pour faire rejeter la clause par le conseil législatif. Notre maire dit que s'il pouvait y avoir l'ombre d'un droit bien acquis dans cette affaire que la clause n'apparaîtrait pas dans le bill. Il a eu une connaissance personnelle des circonstances dans lesquelles monsieur Tellier a réussi à faire signer un contrat et il sait que ce document qui ne signifie en somme presque rien a été obtenu du conseil sur la menace de procès pour la fermeture de rues qui étaient la propriété de la ville par droit de prescription décennale. M. Bouchard est entré au conseil municipal en 1905 et de 1909 à 1912, alors qu'il était greffier, monsieur Tellier a demandé de lui signer le document dont il veut aujourd'hui s'autoriser pour ne pas payer des taxes qui sont acquittées à Saint-Hyacinthe même par les communautés religieuses et les églises. Monsieur Bouchard tant qu'il a été greffier a avisé le conseil de ne pas signer le document et le conseil du temps a suivi son opinion et le juge n'a pas intenté les poursuites dont il menaçait le conseil.

Quand monsieur Bouchard a laissé la charge de greffier monsieur Tellier s'est présenté de nouveau devant le conseil et ses menaces eurent leur effet bien qu'il fut encore plus évident que la ville était propriétaire du sol de ses rues car la prescription avait continué à courir. Le contrat d'après les membres du conseil du temps était anodin et ne signifiait en somme rien puisque la ville ne s'engageait à faire que des travaux qui étaient en partie exécutés et qui étaient faits dans le temps aux frais du trésor public sur tout le territoire de la ville. Monsieur Bouchard avait avisé qu'on tenterait de faire dire à ce document des choses que n'avaient jamais soupçonné les membres du conseil et qu'un procès possible avec un juge était une chose à redouter. Les prédictions du

maire Bouchard se sont réalisées et depuis quinze ans la ville tente vainement de rentrer dans ses fonds bien que le contrat ne confère à l'ex-juge Tellier aucun autre droit qui n'ait été accordé à un autre citoyen.

Les seules obligations que la ville a prises dans ce contrat c'était: premièrement, de construire à ses frais des chemins de terre, des trottoirs de bois et de maintenir des égouts de surface, deuxièmement, de les entretenir conformément aux règlements de la ville, troisièmement, de se tenir responsable des accidents qui pourraient arriver sur les dits chemins par défaut de bon entretien et quatrièmement, de considérer la propriété du juge Tellier comme terre en culture tant qu'elle ne serait pas concédée à des tiers en lots de ville. La ville a rempli ses obligations et ne demande pas de briser le contrat. Elle a fait les travaux mentionnés dans l'acte à ses frais tant et aussi longtemps que la législature n'est pas venue décréter que ses travaux seraient faits à l'avenir au moyen d'une taxe spéciale imposable en partie sur les terrains en front et en partie sur tous les biens imposables et non imposables de la ville. Dans le temps il n'était pas question de pavages mais Monsieur Tellier a voulu interpréter son contrat comme le relevant du paiement de sa quote-part pour la construction du pavage en face de sa propriété; il a aussi voulu faire dire au contrat qu'il était exempt de la taxe spéciale d'entretien des chemins, trottoirs et égouts et de celle de l'éclairage public qui sont imposées même sur les propriétés exemptes de la taxe générale d'administration, comme les églises et les couvents.

Il est un principe de droit administratif admis par tout le monde, c'est que les conseils municipaux n'ont pas le droit d'exempter de taxes qui ce soit et ils n'ont jamais eu le droit d'exempter de taxes que suivant les dispositions des statuts ne permettant de donner ces exemptions que sur les biens possédés par des manufactures et encore fallait-il pour cela faire ratifier le règlement par les contribuables. Comment le conseil de 1913 aurait-il pu exempter de taxes futures les terrains du juge Tellier par une simple résolution? Le conseil aurait, en outre, lié la législature en l'empêchant d'imposer des taxes sur ce terrain.

Les actes ne sont que la preuve des conventions. Il est clair que le conseil municipal n'a jamais voulu s'engager en 1913 à construire gratuitement des pavages pour monsieur le juge Tellier; il n'était pas même question de pavages permanents dans le temps. Qui peut prétendre que ce conseil ait voulu exempter de taxes futures les propriétés de monsieur Tellier, même si le conseil eut pu les prévoir, il n'avait pas même le droit de le faire. Un conseil municipal ne peut pas empêcher la législature d'imposer les taxes qu'elle voudra sur les immeubles d'une ville. Or comme les actes ne sont que la preuve de l'intention des parties puisqu'il est clair que l'intention du conseil n'a jamais été d'exempter monsieur le juge Tellier des taxes réclamées ce n'est que simple justice que de décréter que ce monsieur paiera ses taxes comme tout le monde à Saint-Hyacinthe.

D'ailleurs en 1927 la législature pour faire disparaître tout doute à ce sujet a décrété que les terres en culture étaient sujettes aux taxes spéciales et l'avaient en outre toujours été.

Monsieur Bouchard a fait aussi plusieurs autres arguments et il a demandé au conseil de ne pas renverser la décision de la chambre des députés qui a rétabli dans le bill la clause telle que rédigée par les avocats de la ville.

En dépit du discours vigoureux prononcé par notre député la clause a été rejetée mais seulement sur le vote prépondérant du président, le conseil s'étant partagé huit contre huit.

Cette action du conseil législatif qui est venu renverser une décision catégorique de la chambre des députés est commentée très sévèrement par plusieurs hommes politiques et elle pourrait avoir des suites plus graves qu'on ne pense en certains quartiers.

Il est probable que ce vote sera reconsidéré au comité général du conseil et il est presque certain que la chambre des députés refusera de concourir.

PARTICIPEZ AU CONCOURS

(Voir détails en page 4)

Adressez votre réponse d'ici à lundi midi.

DOUZE PRIX AUX PLUS GRANDS PROPHÈTES.

Au Pays d'Hitler

On nous prie de vous annoncer que lundi soir, 23 avril au Théâtre Corona, l'Hon. T. D. Bouchard, M. P. P., Maire de Saint-Hyacinthe, donnera une conférence publique intitulée: "Au pays d'Hitler".

Cette conférence sera donnée sous les auspices du Club Canadien. Au cours de la soirée, un programme musical sera offert à l'auditoire.

L'admission sera à prix populaire.

ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

DIVERS RAPPORTS. — LE RÈGLEMENT 453 SERA PRÉSENTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE. — RÈGLEMENT 454. — AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 455. — L'AIDE AUX PAUVRES.

L'assemblée régulière du conseil de ville tenue mercredi soir fut très intéressante à cause des rapports présentés et des règlements qui furent discutés. Des résolutions ont été adoptées par nos édiles félicitant le Comité qui s'est occupé de l'Aide aux pauvres au cours de l'année dernière et priant ces mêmes citoyens d'assumer encore les mêmes fonctions pour la présente année. Le conseil se plaint que les récents changements dans les trains en service dans notre district sont de nature à nuire beaucoup aux citoyens de cette ville, principalement aux hommes d'affaires et en conséquence adopte une résolution qui sera adressée à qui de droit.

Cette séance était sous la présidence de M. l'échevin J. L. Guillet, pro-maire et y assistaient MM. les échevins: Victor Chabot, Jos. Godbout, Isidore St-Jean, A. Chenette, J. B. Létourneau, Jos. L'Archevêque, Paul Richer et Ernest Picard.

Après l'adoption des minutes de la dernière assemblée, on déposa aux archives plusieurs rapports, notamment ceux de la consommation de l'eau et de l'électricité durant le mois de février et de la Cour du recorder. Ce dernier accusait un montant reçu de \$103. durant le mois de mars. Une seule descente dans une maison malfamée a rapporté 80% de cette somme.

Le greffier donna lecture d'une lettre adressée au Conseil par M. Philias Trudel demandant quand aura lieu sa réinstallation à la balance No. 1. La question est soumise au comité des marchés qui doit prochainement se réunir.

Des demandes d'emploi de M. F. Petit comme constable et Mlle Lebrun comme sténographe sont déposées au dossier des demandes de même nature.

On n'a pas encore décidé la date et la façon que se fera le ramonage cette année la question étant laissée sur la table pour étude. Les règlements 453, imposant une taxe d'ouverture de place d'affaires et 454 amendement au règlement 134 pour redéfinir les arrondissements de votation selon les derniers amendements à la charte seront discutés lors de la prochaine séance.

Le conseil ratifia ensuite la paie de la Voirie faite le 29 mars sur autorisation du maire.

M. l'échevin Chabot donna avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement portant le No. 455 et amendement le règlement 10 prohibant le commerce de gasoline sur le prolongement de la rue Héloïse, au delà de la rue de l'École.

M. l'échevin Chabot propose secondé par l'échevin Létourneau qu'une résolution soit adressée aux autorités ferroviaires leur demandant de rétablir des trains qui arrivent dans l'avant-midi vers neuf heures et dans l'après-midi vers 2 heures 20.

On se plaint avec raison que le service donné par le C. N. R. dans ce district est des plus mauvais et les hommes d'affaires sont les premiers à en souffrir. Le service des malles et l'expédition par express se trouve insuffisant par le fait même, c'est ainsi qu'un homme qui reçoit une lettre le matin, ne peut à cause des horaires, répondre dans la même journée.

La séance est ajournée au 18 courant.

GOODYEAR T. & RUB. PAYE DES DIVIDENDES

Ses usines sont en plus grande activité qu'en 1933. Fonds de réserve de \$7,740,187.32.

Les actionnaires de Goodyear Tire and Rubber Company of Canada viennent de recevoir leur dividende pour le premier trimestre de 1934. Les actions privilégiées sont au taux de 7 p. c.; les actions ordinaires donnent \$1.25 par part. Dans une lettre qui accompagne les dividendes, C. H. Carlisle, président, observe qu'une exploitation économique durant la période de très grande prospérité comme durant la période de dépression, une faible capitalisation en regard au volume d'affaires de la compagnie, le bon rendement des usines, les facilités d'achat de la compagnie, sont autant de points qui ont rendu possible le paiement ininterrompu des dividendes.

Durant les années de production intense et de grand débit, dit M. Carlisle, c'était une pratique courante pour les compagnies d'augmenter leur capitalisation en fractionnant leurs actions. Votre compagnie a suivi une politique exactement contraire en réduisant graduellement ses actions en cours. Ceci fortifiait davantage sa structure financière et ajoutait à sa stabilité.

Pour ce qui est de la production actuelle, M. Carlisle ajou-

taut: "Vos usines de caoutchouc donnent présentement un rendement beaucoup plus élevé qu'il y a un an. Les perspectives pour une augmentation de la production au cours de cette année sont favorables. Votre filature donne son plein rendement de 22 heures par jour et ne suffit pas à exécuter toutes ses commandes. Votre filature a un outillage de 42,000 quenouilles et est une des plus au point du pays. Elle a été et est exploitée d'une façon efficace et économique. Son capital ne comprend que \$26,250 d'actions ordinaires, toutes détenues par votre compagnie.

Le dernier rapport annuel montrait que votre compagnie avait des surplus accumulés qui s'élevaient à \$7,740,187.32 et une encaisse ou son équivalent de \$6,943,614.79, pendant que les usines étaient dépréciées de 47 p. c. de leur coût.

Les réserves sont très libérales et plus fortes que requises. Cette excellente situation financière est en grande partie attribuable à l'attitude prise par les détenteurs d'actions ordinaires aux premiers jours de la compagnie.

Durant les 17 premières années que votre compagnie fut en exploitation, seulement qu'un dividende en argent de 6 p. c. fut payé aux détenteurs d'actions ordinaires, et par la suite, ils ne reçurent que des dividendes modérés. Ainsi, les gains s'accumulèrent en surplus qui, tout en augmentant la part applicable aux actions ordinaires, donnèrent plus de force aux actions privilégiées".

LE RAPPORT DU COMITE DE L'AIDE AUX PAUVRES

ALLOCATION DE M. V. CHABOT. — RÉOLUTION DU CONSEIL. — MAGNIFIQUE TRAVAIL DES MEMBRES.

Au cours de l'assemblée régulière du conseil, mercredi soir, M. Chabot, président du comité des finances, a soumis le rapport final de M. Benoit L'Homme, trésorier du comité de "L'AIDE AUX PAUVRES", sur la souscription publique de l'an dernier. M. Chabot a rappelé que cette grande souscription publique avait été recommandée par le conseil municipal et avait été conduite sous ses auspices. Dans le temps, les Conférences St-Vincent de Paul étaient à bout de ressource et ne pouvaient plus continuer leur oeuvre d'assistance. Elles s'étaient adressées au conseil municipal et ce dernier avait recommandé une souscription publique au lieu de contribuer directement avec les deniers de la ville. A la suite de cette recommandation, un grand comité d'honneur avait été formé sous la présidence conjointe de Son Excellence Mgr De-celles et de Son Honneur le Maire Bouchard. M. T. A. St-Germain, citoyen et homme d'affaire bien connu, de cette ville, avait accepté la présidence du comité exécutif qui comprenait, en outre, MM. C. J. Laframboise et François Jetté, vice-présidents, M. Benoit L'Homme, trésorier, M. E. O. Desjardins, H. A. L'Abbé, Ernest LeSauter, J. E. Leblanc, J. E. Lanoix, Jos. Berthiaume, Albani Blanchard et A. J. Gaudreau, membres actifs.

Commencée vers le 15 avril, la souscription dura une douzaine de jours et le public de St-Hyacinthe avait souscrit une somme totale de \$4,809.45 qui a été entièrement payée, moins une somme de \$26.35 provenant du fait que certains employés d'industrie, qui avaient consenti à laisser une légère partie de leur salaire hebdomadaire, avaient quitté la ville ou leur emploi.

M. Chabot a souligné avec plaisir le fait que tous les souscripteurs à "L'AIDE AUX PAUVRES" avaient tenu à remplir leur promesse et avaient honoré leur signature. C'est un témoignage à l'honneur des citoyens généreux qui ont bien voulu contribuer à ce mouvement de charité. M. Chabot a de plus fait part au conseil du travail immense qui avait été accompli en cette circonstance par M. Benoit L'Homme. C'est lui qui a eu la charge de tenir les comptes, de faire la perception des souscriptions à terme en faisant beaucoup de démarches pour arriver au superbe résultat indiqué dans son rapport. Le trésorier du comité, ainsi que ses collègues de l'exécutif, ont été félicités et remerciés par une résolution du conseil municipal.

Après avoir rappelé le travail fait l'an dernier, M. Chabot confia aux membres du conseil que la position actuelle des pauvres dans la cité était sensiblement la même que celle de l'an dernier, à pareille date. Il est vrai qu'à cause de la reprise des affaires, il y eut moins de familles secourues au cours de l'hiver qui vient de s'écouler, mais malheureusement les économies qui auraient pu être réalisées de ce côté ont été en grande partie absorbées par le surplus de combustible exigé par une température rigoureuse, de sorte que la souscription publique de l'an dernier a servi à aider les deux Conférences de St-Vincent de Paul pendant la période d'une année.

M. Chabot félicite en passant les membres des Conférences St-Vincent de Paul qui se sont occupés des pauvres et qui leur ont distribué, avec jugement et parcimonie, les sommes souscrites par les citoyens de la ville.

Après cet exposé de la situation, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de recommander encore cette année une nouvelle souscription publique

en faveur des pauvres. Constatant avec plaisir le succès remporté l'an dernier, le conseil, par une résolution adoptée à l'unanimité, prie les membres du comité exécutif de l'an dernier de continuer ce bon travail et les prie d'assumer de nouveau cette année les mêmes fonctions qu'ils ont occupées avec tant de succès l'an dernier.

Voici le texte de la résolution adoptée sur l'exposé ci-dessus:

10. Que le conseil municipal de la cité de St-Hyacinthe tient à féliciter et à remercier sincèrement les membres du comité exécutif de la souscription publique de 1933, en faveur des pauvres assistés par les Conférences St-Vincent de Paul, pour le magnifique travail qu'ils ont accompli et pour le résultat heureux qui a été atteint dans ce grand mouvement de charité;

20. Qu'il remercie, non moins sincèrement, les généreux souscripteurs qui ont bien voulu contribuer à cette oeuvre, de même que les personnes qui ont prêté leur concours aux membres du comité exécutif;

30. Que vu les conditions actuelles dans lesquelles se trouvent les Conférences St-Vincent de Paul et les pauvres de la Cité, il est opportun de recommander encore pour cette année qu'une semblable campagne de souscription soit entreprise pour permettre aux dévoués membres des Conférences St-Vincent de Paul de continuer leur oeuvre de bienfaisance;

40. Que ce conseil prie le comité exécutif, tel que constitué en 1933, de conduire encore cette année, par les moyens qu'il jugera à propos, une nouvelle souscription publique et lui souhaite le même succès qui a couronné, l'an dernier, les efforts et le dévouement de ces généreux citoyens.

60e ANNIVERSAIRE DE LA LONDON LIFE

Pour donner plus d'éclat à la célébration de son sixantième anniversaire de fondation, la "London Life Insurance Company" annonce une émission radiophonique spéciale pour mardi prochain, le 10 du courant. Cette émission constituera un événement remarquable, tant par l'ampleur que par la qualité du programme offert au public canadien d'un bout à l'autre du pays. Trente-six postes émetteurs feront entendre des artistes canadiens, au nombre desquels on note Edward Johnson, si avantageusement connu déjà.

Le programme transportera les auditeurs sur une distance de plus de 8000 milles. L'ouverture se fera à Toronto; on ira ensuite à Halifax, puis à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Vancouver et l'on reviendra à Toronto — le tout en une heure et demie. Cette émission fera époque dans les annales de la radiodiffusion du Canada tout comme le sixantième anniversaire de la London Life marque une date mémorable dans l'histoire des progrès de cette grande compagnie canadienne.

VENTES PAR LE SHÉRIF

Le shérif Jos. L. Cormier fera les ventes suivantes dans le cours de la semaine prochaine: mardi le 10 à 11 h. a. m. la propriété de M. Pierre Simonneau sera vendue à la porte de l'église paroissiale de St-Hugues. — Mercredi le 11 à 10 h. a. m. le shérif vendra la terre d'Abraham Ménard de St-Pie, à la porte de l'église de cette paroisse.

IL Y A 400 ANS

Il y a 400 ans, cette année 1934, Jacques Cartier faisait le premier de ces voyages, qui lui ont valu l'honneur d'être le découvreur du Canada et d'en prendre possession au nom du roi de France.

Voici les étapes de ce premier voyage: Lundi le 20 avril 1534, Jacques Cartier partit de Saint-Malo, avec deux navires et soixante compagnons.

La traversée fut heureuse, et le 10 mai, un dimanche, ils arrivèrent au cap Bonavista (Terre-Neuve). Ils entrèrent dans une baie, au sud de ce cap, que Cartier appela baie Sainte-Catherine, du nom de sa femme (aujourd'hui Catalina Harbour).

Le 21, ils levèrent l'ancre, passèrent par l'île aux Oiseaux (Funk Island).

Le 24, jour de la Pentecôte, ils se dirigèrent vers la baie des Châteaux (détroit de Belle-Isle.) où ils arrivèrent que le 27. Pour se mettre à l'abri du mauvais temps, ils entrèrent dans un havre nommé Carpont (Grand Kirpon), en souvenir d'un havre semblable (le Kerpont) près de Saint-Malo.

Le 9 juin, pour "passer outre avec l'aide de Dieu" (voir les Voyages de J. C., éd. Biggar, p. 10).

Le 10 juin (mercredi), ils entrèrent dans la baie Brest, sur la côte du Labrador, aujourd'hui baie du Vieux-Fort, pour faire provision d'eau et de bois.

Le 11, jeudi soir, jour de saint Barnabé, avant de continuer leur exploration, ils entendirent la messe. Pope (Jacques-Cartier, p. 35) dit "qu'ils firent célébrer le saint sacrifice de la messe". C'est la toute première fois que cet acte suprême de religion est mentionné dans les anciens documents.

Cartier en parle quatre fois pendant ce voyage et au moins deux fois dans le second. Il ne s'agit certainement pas de cérémonies quelconques, ou de lectures dans un paroissien ou de chants sacrés, mais de vraies messes, qu'on ne pouvait pas célébrer n'importe quand et n'importe où.

Le 13 les explorateurs rebrousserent chemin pour rentrer à la baie de Brest, et le 14, qui tombait un dimanche, Jacques Cartier fit de nouveau "chanter la messe".

Lundi le 15, ils levèrent l'ancre pour explorer la côte occidentale de Terre-Neuve, dans la direction du sud, et y donnèrent plusieurs noms; le 24, ils nommèrent Saint-Jean le cap de l'Aiguille, aux environs de la baie Saint-Georges.

Le 26, ils arrivèrent à une île, au nord des îles de la Madeleine, à laquelle Cartier donna le nom de son protecteur, le seigneur de Brion, amiral de France. Le 27 et le 28 ils longèrent les îles de la Madeleine, qu'ils croyaient être la terre ferme. Ils arrivèrent le 29 à un cap, qu'ils appelèrent Saint-Pierre (Hospital Cape).

Le 30 juin, ils arrivèrent à l'île du Prince-Edouard, l'an-

Plus de Tabac pour votre Argent-



et des "Mains de Poker," en plus, avec le TURRET "FINE CUT"!

Cela paie de "Rouler Vous-même Vos Cigarettes" avec le TABAC À CIGARETTES

TURRET "FINE CUT"

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

moins deux; et, chose curieuse, on ne dit pas un mot de leur ministère: ni de sermons, ni de confessions ou communions, ni de sépulture, ni même de messes: ce qui, sans doute, ne prouve pas qu'ils n'en célébrèrent pas.

Champlain nous dit seulement que "notre curé" discutait religion avec un ministre huguenot, et que des fois ils en venaient aux coups de poing, etc. Sans ce détail peu édifiant, il aurait peut-être oublié de nous dire s'ils avaient un aumônier.

Au voyage de 1606, où se trouvait l'avocat Lescarbot, il dit expressément qu'il n'y avait pas de prêtres, quoiqu'on en eût cherché. Ce laïque zélé et ingénieux y suppléa de son mieux: "Je ne serai point honteux de dire," écrit-il, "qu'ayant été prié par le sieur de Poutrincourt, notre chef, de donner quelques heures de mon industrie à enseigner chrétiennement notre petit peuple, pour ne pas vivre en bêtes, et pour donner exemple de notre façon de vivre, aux sauvages, je l'ai fait en la nécessité, et en étant requis, chaque dimanche, et quelquefois extraordinairement, presque tout le temps que nous y avons été".

Mais Lescarbot a le bon esprit de ne pas appeler cela des messes. Et Jacques-Cartier aurait eu le même bon esprit, si les siennes n'avaient pas été de vraies messes.

12 juin il trouva un bon havre qu'il appela Saint-Antoine (Rocky-Bay) et à deux lieues plus loin un autre qu'il nomma Saint-Servan (Lobster Bay), où il planta une croix, mais sans le caractère de celle de Gaspé. Plus loin il donna le nom de son patron à une belle rivière, où il y avait beaucoup de saumons, et le sien à la baie suivante: rivière Saint-Jacques (Shecatia bay) et havre Jacques Cartier (Cumberland Harbour).

Le 13 les explorateurs rebrousserent chemin pour rentrer à la baie de Brest, et le 14, qui tombait un dimanche, Jacques Cartier fit de nouveau "chanter la messe".

Lundi le 15, ils levèrent l'ancre pour explorer la côte occidentale de Terre-Neuve, dans la direction du sud, et y donnèrent plusieurs noms; le 24, ils nommèrent Saint-Jean le cap de l'Aiguille, aux environs de la baie Saint-Georges.

Le 26, ils arrivèrent à une île, au nord des îles de la Madeleine, à laquelle Cartier donna le nom de son protecteur, le seigneur de Brion, amiral de France. Le 27 et le 28 ils longèrent les îles de la Madeleine, qu'ils croyaient être la terre ferme. Ils arrivèrent le 29 à un cap, qu'ils appelèrent Saint-Pierre (Hospital Cape).

Le 30 juin, ils arrivèrent à l'île du Prince-Edouard, l'an-

cienne île St-Jean. Ils entrèrent dans la Baie de Richmond, qu'ils appelèrent rivière des Barques, parce qu'ils y aperçurent plusieurs barques de sauvages. Mais ils ne purent débarquer, à cause d'un vent violent qui les aurait poussés sur le sable du rivage.

Ils doublèrent le cap d'Orléans (Kildare) et nommèrent le cap Nord cap des Sauvages, parce qu'ils virent là un sauvage qui les suivait en longeant la côte et leur faisait des signes, qu'ils prirent pour des appels. Ils se dirigèrent donc vers le rivage sur une barque; mais il s'enfuit prestement. Les marins débarquèrent et lui mirent sur un bâton un couteau et une ceinture de laine. Ce fut certainement le premier Micmac que Jacques-Cartier ait vu, sans pouvoir lui parler.

C'est le même jour, le 1er juillet, qu'ils doublèrent le cap et entrèrent dans le détroit de Northumberland, qu'ils prirent pour une baie, et nommèrent baie Saint-Lunaire. Ce nom était celui d'une paroisse près de Saint-Malo, où débarqua saint Léonore ou saint Lunaire, évêque de Bretagne au VIe siècle. Sa fête se célèbre le 1er juillet. C'est aussi ce jour-là que devait s'établir, 333 ans plus tard, la Confédération canadienne, dans laquelle entra, encore le 1er juillet, en 1872, l'île du Prince-Edouard.

Le 2 juillet, Jacques Cartier explora les côtes de l'île, où il débarqua en quatre endroits; pour examiner le terrain, les arbres et les produits. Il trouva tout magnifique, excepté, dit-il, que les havres y faisaient défaut.

Puis il se dirigea vers le nord, sans plus s'arrêter, et le 3 il entra dans la baie des Chaleurs. En attendant il nomma la pointe nord de l'île Miscou, cap d'Espérance, parce qu'il espérait trouver, au fond de cette belle nappe d'eau, un passage pour se rendre en Asie. Cette idée fixe le hantait encore au commencement de son second voyage.

Il traversa du côté nord, et le samedi, 4 juillet, il entra dans une petite baie, qu'il appela Conche Saint-Martin (Port Daniel). On sait que la fête de ce saint tombe le 11 novembre, anniversaire desormais célèbre de l'armistice, qui arrêta la guerre mondiale en 1918. Mais le 4 juillet est la fête de la translation des reliques de saint Martin, aussi de son élévation à l'épiscopat et de la dédicace de sa basilique à Tours. Jacques Cartier connaissait bien son calendrier.

Le lundi 6, ils entendirent la messe, avant de partir pour visiter et explorer la grande baie. Pourquoi pas le dimanche 5? parce que tout n'était pas prêt; il n'aurait pas fallu tant attendre pour une messe sans

prêtre et sans autel. A part la côte du Labrador, c'est ici que fut célébrée la première messe en terre canadienne 14 mois avant celle de l'île aux Coudres, et 81 ans avant celle de la rivière des Prairies.

Ils montèrent ensuite jusque dans la pointe de Paspébiac, où ils virent deux bandes de sauvages dans 40 ou 50 barques. L'une de ces bandes, ayant débarqué, fit signe aux Français d'aller les trouver, en leur montrant des fourrures. Mais ceux-ci, n'ayant qu'une barque, ne s'y risquèrent pas, et reprirent le large. Alors plusieurs sauvages se mirent à leur poursuite sur deux de leurs barques, en leur faisant des signes d'amitié et criant en leur langue: Napou tou damon sstirtat; ce que Belleforest traduit par: Nous voulons avoir votre amitié. En micmac moderne on écrirait: Nitap glto-tem na gsalotlôô (1: r, o: ou); mot-à-mot: Ami, ton semblable (d'une autre nation) t'aime ra. Ce sont les premières syllabes micmaques, entendues par des Européens, et ce sont des paroles d'amitié, avec d'autres qu'ils ne comprennent pas. Mais Jacques Cartier ne pouvait pas s'y fier dans les circonstances.

Et voyant que cinq autres barques s'étaient jointes aux deux premières et ne voulaient pas se tenir à distance, malgré les signes qu'on leur en faisait, il y réussit par quelques fortes volées, lancées de leur côté.

Le 7 juillet, étant rentré dans la baie Saint-Martin, où ils avaient laissé leurs navires, ils aperçurent une bande de ces sauvages, qui venaient avec neuf de leurs barques à une des pointes de cette baie pour troquer des fourrures. Deux Français allèrent les trouver, et leur portèrent des couteaux et autres instruments, avec un chapeau rouge pour leur capitaine; ce dont ils parurent très fiers. Ils se mirent à danser et à faire d'autres "cérémonies" et troquèrent tout ce qu'ils avaient avec eux et même sur eux.

Jeudi, le 9, les marins repartirent pour une plus longue exploration; ils montèrent ce jour-là environ 25 lieues, c'est-à-dire jusqu'à l'embouchure de la rivière Caspédia. Le lendemain ils continuèrent avec bon vent et arrivèrent vers dix heures proche l'entrée du havre de Ristigouche, entre Dalhousie et Miguesha. C'est alors que Jacques Cartier constata avec chagrin qu'il se trouvait bien dans une baie fermée, comme il l'avait espéré. Il est vrai de dire pourtant qu'il avait, ce jour-là, découvert la baie de Ristigouche, mais il ne jugea pas à propos de l'explorer en détail et reprit le chemin de Saint-Martin. En passant à la pointe, où se trouve aujourd'hui Carleton, il rencontra un autre groupe de sauvages, qui lui offrirent des tranches de loup marin toutes cuites. Ils reçurent en échange des couteaux, des hachets, des colliers et autres marchandises, dont ils se montrèrent enchantés. Ils étaient, entre hommes, femmes et enfants, plus de 300. Ils allaient d'un endroit à un autre, selon les avantages de la pêche dont ils vivaient. Les Français comprirent qu'ils seraient faciles à convertir.

Le 11 ils restèrent à la conche St-Martin. Leur terre, dit Cartier, est en chaleur plus tempérée que celle de l'Espagne (sans doute, ce jour-là, et une couple d'autres pendant l'été) et la plus belle qu'il soit possible de voir, et aussi unie qu'un étang. Il y a du blé sauvage, dont l'épi ressemble au seigle et le grain à l'avoine; des pois également, qui pousent comme si on les avait semés en terre cultivée. On voit des groselles blanches et rouges, des fraises, des framboises, des roses blanches et rouges, et des herbes odoriférantes. Il y a de belles prairies, de bon foin et de beaux étangs riches en saumons. Nous nommâmes la dite baie de Chaleur (sic).

Port-Daniel s'appelle encore aujourd'hui en micmac Epsengeng, où l'on se chauffe.

Dimanche le 12, ils quittèrent la conche Saint-Martin, pour continuer leur exploration du côté est. Ils passèrent la nuit entre le cap de Prato (Percé) et l'île Bonaventure. Ils en partirent le 14 seulement, à cause du mauvais temps. A l'entrée de la baie de Gaspé, où ils n'avaient pas d'abord l'intention de s'arrêter, le mauvais temps reprit, et obligea de jeter l'ancre vers ce qu'on appelle la grande Grève.

Bien plus, le 16 qui était un jeudi, la tempête fit rage et un de leurs navires perdit une ancre; ce qui les obligea de monter plus haut jusqu'à sept ou huit lieues dans la rivière (la baie), pour trouver un abri. Ils le trouvèrent au bassin, s'y retirèrent et y demeurèrent en parfaite sécurité jusqu'au 25, "sans pouvoir en sortir".

Il y avait là un grand nombre de sauvages, occupés à la pêche au maquereau, qui y abonde. Ils ne sont pas, dit Cartier, de la nation et de la langue de ceux que nous avions trouvés jusque-là. Ils ont la tête rasée tout autour, à part un rynet (touffe) au sommet, comme une queue qu'ils attachent avec des lanières. Ils couchent sous leurs barques retournées, ils mangent leur viande et leur poisson presque cru, simplement chauffé sur des charbons. Après quelque hésitation ils s'approchèrent librement des Français. Ils en reçurent de petits cadeaux, dont ils se montrèrent très contents. Ils étaient plus de deux cents; mais il n'y avait que 20 femmes, ce qui montre bien qu'ils n'étaient pas là chez eux, mais seulement en saison de pêche. D'ailleurs Cartier retrouva, l'année suivante, la même nation à Québec. C'étaient des Hurons.

Mercredi le 22, jour de sainte Madeleine, il débarqua sur la côte où ils étaient et se mit à familièrement à eux, ce qui leur causa une grande joie. Mais ils avaient envoyé dans les bois toutes les femmes, à part deux ou trois, à qui Cartier fit cadeau d'un peigne et d'une clochette d'étain. Elles en furent ravies, et le remercièrent, en lui passant les mains sur les bras et la poitrine, ce qui est leur façon de manifester de la tendresse. On fit alors promptement venir les autres, pour en avoir autant. Ce fut vraiment une grande fête. Ils se mirent à chanter et à danser en son honneur.

Le 24, un vendredi, les Français firent une grande croix, de trente pieds de haut, sur la pointe de l'entrée du bassin, sous la croissillon de laquelle ils placèrent un écusson portant trois fleur-de-lis en relief, et au-dessus une inscription en grosses lettres: VIVE LE ROI DE FRANCE. Puis ils la dressèrent et la plantèrent, en présence des sauvages, sur cette pointe, probablement du côté sud; et ils se mirent tous à genoux, pour l'adorer les mains jointes. Nous la regardions, dit Cartier, et montrions le ciel, comme pour leur faire entendre qu'elle était l'instrument de notre salut. Ce qui excita leur admiration, ils la regardaient longtemps et tournaient autour.

Le 24, un vendredi, les Français firent une grande croix, de trente pieds de haut, sur la pointe de l'entrée du bassin, sous la croissillon de laquelle ils placèrent un écusson portant trois fleur-de-lis en relief, et au-dessus une inscription en grosses lettres: VIVE LE ROI DE FRANCE. Puis ils la dressèrent et la plantèrent, en présence des sauvages, sur cette pointe, probablement du côté sud; et ils se mirent tous à genoux, pour l'adorer les mains jointes. Nous la regardions, dit Cartier, et montrions le ciel, comme pour leur faire entendre qu'elle était l'instrument de notre salut. Ce qui excita leur admiration, ils la regardaient longtemps et tournaient autour.

Le 24, un vendredi, les Français firent une grande croix, de trente pieds de haut, sur la pointe de l'entrée du bassin, sous la croissillon de laquelle ils placèrent un écusson portant trois fleur-de-lis en relief, et au-dessus une inscription en grosses lettres: VIVE LE ROI DE FRANCE. Puis ils la dressèrent et la plantèrent, en présence des sauvages, sur cette pointe, probablement du côté sud; et ils se mirent tous à genoux, pour l'adorer les mains jointes. Nous la regardions, dit Cartier, et montrions le ciel, comme pour leur faire entendre qu'elle était l'instrument de notre salut. Ce qui excita leur admiration, ils la regardaient longtemps et tournaient autour.

Advertisement for Hotel de La Salle, Montreal, Drummond & Ste-Catherine. Price \$2.00 and plus. Includes a small illustration of the hotel building.

C'est ainsi que Cartier prit possession de cette nouvelle terre, pour le roi de France, sans doute, mais plus encore pour le roi du Ciel. Si le roi de France a eu le malheur de la perdre, espérons qu'elle n'échappera jamais au Roi du ciel.

Le chef des sauvages à Gaspé comprit bien que ce geste signifiait quelque chose. Il se rendit donc auprès des navires français, sur une barque, revêtu d'une peau d'ours noir; là il fit une longue harangue, montrant la croix et en faisant le signe avec deux doigts, puis étendant la main en rond comme pour dire que toute cette terre était à lui. Quand il eut fini, on lui montra un hache, comme si on la lui offrait pour sa peau d'ours. Il s'approcha alors avec trois de ses fils et son frère. Mais les Français, sans plus de cérémonie, accrochèrent leur barque, et les firent entrer dans les navires; ce qui les étonna fort. Le capitaine leur dit qu'on ne leur ferait aucun mal; puis on leur donna à manger et à boire; on leur fit comprendre par signe que la croix était comme une marque qui leur reconnaissait leur havre, où ils voulaient revenir avant longtemps; enfin (et

(Suite en page 7)

COURRIERS

ST-JUDES

Ces jours derniers s'éteignait après une longue et douloureuse maladie, Mme Narcisse Larivière, née Louise Lacroix, à l'âge de 80 ans et 8 mois. Son époux l'avait précédée dans la tombe il y a quatre ans.

Elle laisse pour la pleurer 7 enfants: six filles, Mme S. Perrault, (Alida), St-Bernard; R. Z. Charbonneau, (M. Joseph), St-Judes; ses fils: MM. Joseph de Woonsocket, R. L. Pierre, de St-Narcisse; Ulric et Narcisse, de Montréal et Wilfrid de St-Judes chez qui la défunte demeurait. Plusieurs petits enfants. Quatre sœurs, Mmes A. LaPerle, Southbridge Mass.; V. Plouffe, Boston; A. Perrault, Providence; O. Archambault, St-Judes; quatre frères, MM. Joseph Lacroix, Vancouver, Théophile E. U.; Magloire, Winnifred et Charles de St-Judes. Ses beaux-frères et belles-sœurs, MM. et Mmes Joseph et Pierre Larivière, de St-Judes, Hyacinthe et Pierre Larivière de Montréal, Joseph Roy et O. Archambault, St-Judes et U. Hébert de St-Ours, Mme H. Larivière et plusieurs neveux et nièces.

Le service eut lieu en l'église paroissiale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps fut faite par M. le Curé J. A. Girard et le service fut chanté par M. l'abbé A. Roy, professeur au Séminaire et neveu de la défunte. La bannière de la Congrégation des Dames de St-Anne était portée par Mmes F. Lemieux et F. Larivière et les cordons étaient tenus par Mmes Lemieux et Larivière, cousines et cousines de la défunte. Les porteurs étaient MM. A. Lamoureux, L. Cloutier, P. Roy, A. Larivière, L. Roy et L. Dupuis, ses six neveux. La chorale de St-Judes rendit la messe de Perrault à quatre voix. Les adieux furent chantés par Mme J. D. Dupuis. La quête fut faite par Mmes J. B. Larivière et P. Graveline.

La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathies auxquelles nous joignons nos plus sincères condoléances. — Les Fermières de notre Cercle Local sont commencées à retirer des bénéfices de leur association car dimanche ils recevaient les grains de semence donnés par le Ministère de l'Agriculture. — M. P. Blouin est revenu d'un séjour à l'hôpital St-Charles. Nous lui souhaitons prompt rétablissement.

SAINT-HUGUES

Jeudi le 15 mars eut lieu une petite soirée organisée par le Cercle des Fermières. Ce fut une soirée récréative qui réunit un grand nombre de Fermières lesquelles furent des plus satisfaites, d'autant plus que leur présence fut d'un grand encouragement pour le Cercle.

— Jeudi dernier eut lieu une assemblée du bureau de Direction présidé par M. Raphaël Rousseau agronome du Comté pour organiser un concours de moutons dans le Cercle des Fermières et aussi pour l'utilisation de la belle laine pour les ouvrages de fantaisie ainsi que les ouvrages domestiques. — La semaine dernière M. l'abbé R. Desnoyers, prêtre de cette paroisse est allé à St-Aimé rendre visite à ses anciens paroissiens. — M. et Mme Antonio Lessard sont allés à St-Aimé rendre visite à sa soeur, religieuse au couvent, Sr Joseph du Sauveur. — Dame Vve Lucien Lincourt est partie pour l'hôpital St-Charles de St-Hyacinthe pour subir une opération. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. — Ces jours derniers est décédée M. Alphons Collette à l'âge de 71 ans, M. Joseph Clair, décédé à Montréal à l'âge de 49 ans, inhumé dans cette paroisse. Mme Aimé Lamontagne (née Rose-Anna Côté) à l'âge de 40 ans. Nos sympathies aux familles éprouvées. — Mardi dernier un grand nombre de paroissiens de St-Hugues sont allés assister aux funérailles de M. Auguste Fournier à St-Simon pour rendre un dernier hommage à un ancien citoyen. — Hier soir eut lieu une assemblée générale de directeurs et actionnaires de la Compagnie du téléphone Rural. Il y eut la reddition des comptes de l'année ainsi que la nomination de deux nouveaux directeurs, tous les gens étaient bien satisfaits de la tenue des livres. Nos félicitations aux administrateurs.

Advertisement for Black Horse Beer. Features an illustration of a black horse and the text: BIÈRE BLACK HORSE DAWES.

PNEUS DE PREMIER CHOIX



Votés à la première place et achetés en des quantités toujours croissantes chaque année depuis ces dix-huit dernières années, que tout autre pneu! Pendant presque deux décades, il a été possible de dire que plus de gens roulent sur les Pneus Goodyear, que sur tout autre pneu. La seule raison pour ceci est que les Pneus Goodyear donnent plus de milles, et du meilleur service.

Advertisement for Goodyear tires. Text: GOOD YEAR PLUS... SERVICE DE PREMIERE CLASSE CHEZ ALPHONSE GRÉGOIRE 124 rue Concorde, Téléphone 392, St-Hyacinthe.

50 BILLETS GRATIS

POUR LES REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES DU THEATRE CORONA

Chaque semaine le CORONA vous offre cinquante billets complémentaires pour les représentations cinématographiques. Voici comment... Notre journal publie dans la présente édition cinquante numéros qui sont dissimulés dans chacune des pages au bas des annonces ou d'articles divers.

Dés maintenant... Cherchez si le numéro que porte le coupon ci-dessous se trouve parmi ces cinquante numéros. Quand vous l'aurez trouvé... Rendez-vous à nos bureaux, 173 Girouard, entre 9 hres a. m. et 5 hres p. m., les dimanches et fêtes exceptés, et il vous sera fait remise d'un billet complémentaire valide pour une période de deux semaines indiquée sur votre coupon.

Coupon form for Theatre Corona. Includes fields for name and address, and a serial number: COUPON N° 194873.

ROUEMONT

C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. Emile Paquette, hôtelier de Philsburg, âgé de 56 ans, époux de Florine Bouthillier. Il laisse, outre son épouse, 2 fils adoptifs, William Carden, René Benoit Paquette. Le service fut chanté à Rougemont ou une foule de parents et d'amis sont venus rendre leurs derniers hommages. Nos plus vives sympathies à la famille éplorée. — M. et Mme Raoul Piché ainsi que M. et Mme Emile Gaudreau, Pierrette et Jean-Charles, sont venus rendre visite à M. Oscar Dubuc. — M. et Madame Léo Côté, de Rougemont, sont allés visiter des parents à St-Hyacinthe. — Mme Oscar Dubuc était à St-Hyacinthe, chez M. et Mme Raoul Piché, aussi chez M. et Mme Emile Gaudreau. — M. et Mme Raoul Piché, M. et Mme Emile Gaudreau, Mme Oscar Dubuc sont allés visiter M. et Mme Hiline Monty, à L'Ange Gardien. — Un incendie des plus considérables a détruit la maison de M. Na-poléon Beuregard, dimanche der-

niere. Les pertes se sont élevées à quelques milliers de dollars. — M. et Mme Joseph Fréneau, de St-Césaire étaient en visite chez M. et Mme Georges Desrosiers. — M. et Mme Candide Leroux de Granby, étaient de passage parmi nous. — Mlle Thérèse Phanouf, de St-Damase était chez Mme Wenceslas Choinière, dernièrement. — Milles Jeanne et Cécile Dubuc étaient allées chez des parents à Ste-Brigide et Farnham, dernièrement. — M. et Mme Léo Malo, de St-Hilaine sont venus passer une fin de semaine chez M. Oscar Dubuc. — M. et Mme Hervé Guilmet, étaient en promenade chez M. et Madame Wilfrid Héard. — M. Gérard et Mlle Claire Beuregard sont allés à St-Hyacinthe ces jours-ci. — M. Conrad Bazinet, M. Edouard Jodoin, Mlle Lucienne Jodoin sont allés à Ste-Madeleine.

Large advertisement for Confederation Life Association. Text: Si vous recherchez la sécurité et la stabilité — Assurez-vous à la Confederation Life Association. M. W. CHAPDELAIN, Représentant de district ST-HYACINTHE.

NOTES LOCALES

QUI SERA MAIRE DE MONTREAL ?

VOILA LA GRANDE QUESTION DU JOUR. — POUVEZ-VOUS LA RESOUDRE A L'AVANCE ?

Notre concours sur l'élection à la mairie de Montréal a suscité un vif intérêt parmi nos lecteurs si nous en jugeons par les centaines de réponses reçues à date. L'on prévoit que le nombre des concurrents sera plus considérable que celui de notre concours de 1932 car les participants ont sans doute attendu la publication de notre deuxième coupon avant de faire leur envoi.

A tous les concurrents nous rappelons que leurs réponses doivent nous parvenir pour midi le plus tard, lundi 9 avril prochain. Aucun bulletin ne sera considéré après ce délai. Qu'on se hâte donc de nous adresser les coupons donnant droit de participer au concours. L'on peut se procurer des copies du journal chez tous les dépositaires de journaux où le CLAIRON est en vente.

Douze prix sont réservés aux plus grands prophètes et ils seront ainsi divisés: 1er, cinq dollars; 2e deux dollars et cinquante cents; 3e, un dollar et cinquante cents; 4e un abonnement d'un an à notre journal; 5e, un dollar; 6e, un superbe crucifix; 7e, un chapelet; et 5 autres prix consistant en une admission gratuite à une représentation cinématographique au théâtre Corona.

Quatre candidats sont sur les rangs pour la mairie de Montréal. Ce sont: Dr Anatole Plante, député de Mercier; M. Camilien Houde, ancien maire de Montréal; M. Pierre Desrosiers, et Me Salluste Lavery, C. R. La question que nous posons dans ce concours est celle-ci: QUI SERA MAIRE DE MONTREAL LE 9 AVRIL PROCHAIN ET QUELLE SERA SA MAJORITE SUR SON PLUS PROCHE ADVERSAIRE ?

REGLES DU CONCOURS

1° Découpez le coupon ci-dessous, remplissez les blancs, mettez le tout sous enveloppe et mallez ou venez nous le porter à nos bureaux.

2° Inscrivez lisiblement votre nom et votre adresse à l'endroit indiqué.

3° Faites-nous parvenir votre réponse avant midi le 9 AVRIL prochain. Les réponses reçues après MIDI ne seront pas considérées.

4° Le rapport de l'officier-rapporteur de l'élection sera OFFICIEL et la décision des juges du concours sera finale.

5° Adressez votre lettre: Concours d'Élection, Le Clairon, Saint-Hyacinthe.

COUPON B

LE PROCHAIN MAIRE DE MONTREAL

SERA

M. _____
Sa majorité sera de _____ voix
Nom du concurrent _____
Adresse _____

BÉNÉDICTION DE LA VERRIÈRE AU CHRIST-ROI

La bénédiction de la verrière, dont nous parlions dans notre journal il y a quelque temps, et installée dans l'église paroissiale du Christ-Roi grâce à la générosité de deux paroissiennes qui ont demandé de faire leurs noms à été faite dimanche soir par Mgr J. Aldée Desmarais.

Cette cérémonie a donné lieu à un beau déploiement religieux durant laquelle S. E. Mgr l'Auxiliaire a prononcé le serment de circonstance; on avait profité de cette occasion pour admettre 35 fillettes, élèves de l'Académie Prince, dans la Croisade Eucharistique fondée il y a quelques mois parmi les élèves de cette institution, ce qui ajoutait beaucoup de cachet à cette cérémonie religieuse déjà belle par elle-même.

Elle se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement, présidée par Mgr Desmarais. Comme nous l'avons déjà dit la verrière représente le Christ-Roi assis au trône royal et tenant à la main le sceptre symbole de sa dignité, tout en haut on peut lire l'inscription suivante, devise de la paroisse: IL FAUT QU'IL REGNE et au bas: "En commémoration du 19ième centenaire de la Rédemption du Christ". Elle se trouve placée au dessus du maître-autel.

La verrière sort des ateliers de MM. J. Marymen et J. E. Picard de Montréal.

Au cours de cette même cérémonie Mgr Desmarais a béni le drapeau des membres de la Croisade Eucharistique.

Au chœur l'on remarquait M. le chanoine J. B. Nadeau, curé de la Cathédrale, MM. les abbés C. H. Lafontaine, curé de la paroisse, P. N. Desrosiers, curé de St-Joseph d'Yamaska, Gustave Vigneau, aumônier à l'Hôtel-Dieu, E. H. Messier, ancien curé de St-Hugues; Armand Brouillard, professeur au séminaire; L. P. Breton, vicaire à la Cathédrale, Léonard Benoit, vicaire de la paroisse; et Edouard Léon Paul-Hus, maître de cérémonie.

ASSEMBLÉE DES ARTISANS CAN.-FRANCAIS

On annonce une assemblée mensuelle des Artisans Canadiens-Français, succursale St-Hyacinthe No. 3 pour le dimanche 8 avril prochain.

Cette assemblée aura lieu au bureau du secrétaire-trésorier M. Jean-Paul Jodoin, 74 Ste-Anne à 1 heure 30 p. m.

Plusieurs questions très importantes seront traitées au cours de cette réunion et on prie tous les membres d'y assister.

LES REVENUS DE LA DOUANE ONT AUGMENTÉ

Si l'on en juge par les rapports du Bureau de la perception des droits de douane on peut croire que les affaires sont meilleures dans notre district depuis quelques années. En tout cas les revenus de la douane ont augmenté puisque les chiffres que nous a fournis le percepteur des douanes à St-Hyacinthe, M. C. A. Rousseau, indiquent une augmentation dans les revenus de \$153,305.93 comparativement à ceux de l'année 1930-31.

Les revenus de cette année (1933-34) finissant le 1er avril dernier, se chiffrent à 351,400.66. Nous donnons d'ailleurs un tableau des divers rapports depuis le 1er avril 1930, date vers laquelle fut nommé M. C. A. Rousseau 1930-31: \$198,094.69; 1931-32: \$299,555.18; 1932-33: \$279,665.37; 1933-34: \$351,400.66.

Surtout depuis un an ces revenus se sont augmentés graduellement de mois en mois; on peut en juger en comparant les chiffres du mois d'avril l'an dernier et mars de cette année, le premier mois donne un montant de \$11,800.82 et le dernier \$33,397.38.

Les droits sur l'importation ayant été moindres de \$10,447.40 l'augmentation totale est due à la perception des taxes de vente et d'accises qui ont rapporté la jolie somme de \$82,227.07 de plus que 1932-33.

"Le Clairon" lutte pour tous!

LA FÊTE DE PÂQUES DANS NOS ÉGLISES

Dimanche dernier, dans toutes les églises de cette ville, on a célébré solennellement la fête de Pâques. A la cathédrale S. E. Mgr J.-Aldée Desmarais, évêque auxiliaire, chanta une messe pontificale. M. le chanoine J. B. Nadeau, curé de la cathédrale, agissait comme prêtre assistant. MM. les abbés Lambert Collette et Louis Jodoin, professeurs au Séminaire de cette ville, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé Léon-Edouard Paul-Hus était maître de cérémonie. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé L. P. Breton. Pour la circonstance la chorale exécuta un programme spécial sous la direction de M. Charles-Léon Lussier et Mlle Marie-Paul Collette touchait l'orgue.

En l'église Notre-Dame du Rosaire le R. P. Célés Côté, sous-prieur du couvent des Dominicains, officia à la messe paroissiale. Il était assisté des RR. PP. F. M. Gauvreau, O. P., et Raymond Charrette, O. P., comme diacre et sous-diacre. Le sermon de circonstance fut prononcé par le R. P. Clément Pothier, O. P. La chorale de la paroisse était dirigée par M. Jean Imbert et M. Ferrier Chartier touchait l'orgue.

En l'église du Christ-Roi M. l'abbé C. H. Lafontaine, curé, officia à la grand-messe. Il était assisté des abbés Armand Brouillard et Léonard Benoit. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Armand Brouillard, professeur au séminaire. M. C. A. Rousseau dirigeait la chorale et M. E. N. Gaudette touchait l'orgue.

À l'église de St-Joseph sur Yamaska M. l'abbé P. N. Desrosiers, curé, officia à la messe paroissiale. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé Aimé Langlais, professeur au séminaire. La chorale était dirigée par M. A. Frédet et Mlle Thérèse Frédette touchait l'orgue.

FUNÉRAILLES DE Mme P. QUINTAL

Les funérailles de Mme Pierre Quintal, née Angéline Valin, décédée ici à l'âge de 86 ans, ont eu lieu en la Cathédrale mardi matin. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Emilien Chagnon, vicaire, qui chanta également le service funèbre. Il était assisté de MM. les abbés Léo Lanoue et Louis-Philippe Breton, comme diacre et sous-diacre.

Le deuil était conduit par l'époux de la défunte, ses fils et son frère. La défunte laisse dans le deuil outre son époux: quatre fils, Arthur, Albert, Adolphe et Wilfrid, de Montréal; ses filles, Mme Joseph Raineault, née Clara, de Westfield, Mass., et Mme Victor Côté, née Rosalda, de Montréal; une soeur, Mme A. Lafrance, née Marie-Louise, de Montréal; son frère, Albert, de Montréal.

AU CERCLE STE-JEANNE D'ARC

Nous avertissons les membres du cercle d'étude de Ste-Jeanne d'Arc que la prochaine séance aura lieu dimanche le 8 prochain à 7 hres p. m. La réunion se tiendra dans les salons de l'Ave-Maria, sous la distinguée présidence de S. E. Mgr J. A. Desmarais, évêque auxiliaire de St-Hyacinthe.

Voici le programme de la soirée.
1o. Après la prière, Mlle Madeleine Tousignant exécutera au piano une pièce d'ouverture.

2o. Mlle Antoinette Pelletier émettra ensuite ses idées sur le "Roman".

3o. Enquête sur la situation morale des jeunes travailleurs.

4o. Toutes pourront entrer en lice dans la solution des questions suivantes:
a) "Qu'est-ce qu'une élite";
b) que penser des lettres anonymes?

c) peut-on attendre quelque chose d'un tempérament lymphatique?
5o. Allocution de Monseigneur.
6o. Numéro récréatif: "Le Rosaire", de Nevin, chanté par Mlle Yvette Laplante. Au piano d'accompagnement, Mlle Georgette Laplante.

SERVICE SOLENNEL

Mardi prochain, le 10 courant à 9 heures, sera chanté, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu un service solennel pour le repos de l'âme de M. le chanoine J.-C. Cormier, bienfaiteur de cette institution. Respectueuse invitation est faite d'y assister.

PLUSIEURS RUES SONT INONDÉES

La fonte des neiges a causé des inondations en certains endroits de notre ville depuis quelques jours, notamment le dimanche de Pâques et mardi de cette semaine.

Dimanche dernier les eaux venant des champs engouffrèrent sur la rue Bourdages dans le quartier 5, et l'inondèrent sur une bonne longueur au delà de la traverse du chemin de fer, soit pour mieux préciser, de la rue Morisson à la rue Leman.

Mardi, ce même coin de la ville était encore inondé et cette fois la rue Morisson surtout fut en souffrir, mais ce ne fut pas la seule, car une partie des rues Bourdages, St-Joseph, Leman etc. eurent leur part. L'épaisseur de l'eau a varié de douze à dix-huit pouces dans les rues. Inutiles d'ajouter que toutes les caves de ce territoire ont été envahies par l'eau et que des dommages assez considérables y ont été causés.

Le trafic a été aussi très affecté, même les piétons se trouvaient dans l'impossibilité de circuler sans être chaussés de bottes, aussi les employés municipaux, toujours ingénieux, avaient établi un système de transport des "passagers" à l'aide des camions de la Cité. C'est ainsi qu'un grand nombre de citoyens et citoyennes ont joui de ce mode de taxis nouveau genre pour aller et venir de leur demeure à leur travail durant plusieurs heures.

Les travaux ont été menés par les employés municipaux sous la direction de M. Conrad Morin surintendant et c'est grâce au bon travail et au dévouement de ces hommes si les dégâts n'ont pas été plus considérables et l'inondation de courte durée.

FEU M. J. H. MORIN

Une famille bien connue de cette ville vient d'être plongée dans le deuil par la mort de M. Joseph-Hercule Morin survenue à sa demeure vendredi dernier.

Il était âgé de 71 ans et 4 mois. Ce distingué citoyen était avantagusement connu dans notre ville ayant rempli plusieurs charges de confiance, notamment comme trésorier de la Cité durant une douzaine d'années.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, née Henriette Chagnon, trois filles: Soeur Marie-Saint-Henriette des SS. de la Présentation de Marie à Granby, Mmes Camille Laperle (Estelle) de St-Hyacinthe et I. T. Cadieux (Diane) de Montréal; deux sœurs: Mmes Toussaint Stebbens (Délina) de St-Paul d'Abbotsford et Alfred Gaudin (Delhia) du village Laprovidence; une belle-soeur Mme Joseph Morin de cette ville; ses petites filles: Louise et Madeleine Cadieux, de Montréal et plusieurs neveux et cousins.

Né à St-Hyacinthe en novembre 1862, M. J. H. Morin fit ses études au séminaire de cette ville. Il fut comptable de la Banque de St-Hyacinthe, puis entra au service de l'Hôtel-de-ville en qualité de secrétaire-trésorier, charge qu'il occupa une douzaine d'années. Il fut aussi secrétaire-trésorier des Artisans Canadiens-français durant 35 ans et plusieurs années président-général de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe.

Ses funérailles eurent lieu en l'église Notre-Dame du Rosaire lundi matin au milieu d'une assistance considérable de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par le R. P. N. M. Ferron, O. P. curé de la paroisse qui chanta aussi le service funèbre. Il était assisté des RR. PP. Raymond Charrette O. P. et Dominique Lachance O. P. comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Jovite Scotte, Valmore Dusault, Ephrem Brodeur, Jean Bergeron, Louis Bourgeois, J. B. Létourneau. Le deuil était conduit par MM. Camille Laperle et I. T. Cadieux, de Montréal, gendres du défunt; ses neveux, René et Henri Morin, N. P. Guy Morin, Paul Beaudry, Jules et Roger Cadorette; son beau-frère, M. Eugène Chagnon.

ALARME DE LA SEMAINE

On doit enlever l's qu'on met habituellement dans le titre de cette chronique, car cette semaine, en effet nos pompiers n'ont été appelés qu'une seule fois et dans ce cas il s'agissait d'un léger feu de cheminée, chez M. Albert Frenière, au No. 46 St-Paul, le 2 avril.

RELIGIEUSE DU PRÉ-CIEUX SANG DÉCÉDÉE

Dimanche dernier, est décédée aux monastères des Soeurs du Précieux-Sang de cette ville, la vénérable Soeur Marie de Sainte-Euphrasie, religieuse converse, à l'âge de 83 ans, dans 58 ans de vie religieuse.

Son service fut chanté dans la chapelle de la communauté mercredi matin, par le chanoine G. A. Saint-Germain, P. D. Au chœur, on remarquait MM. les chanoines J. B. Nadeau, C. A. Beaudry, P. A. St-Pierre, MM. les abbés H. Béliste, Léo Lanoue, L. N. Raymond et Charles-Emile Senay, chapelain de la communauté.

Les porteurs étaient MM. Henri Foisy, Arthur Ledoux, J. O. Dupras et Ernest J. Chartier.

L'inhumation eut lieu dans le cimetière de la communauté.

ÉTAT-CIVIL

CATHÉDRALE
Baptêmes. — Avril 1: Joseph, Gaston, Jean, Claude, fils de Jean Jeannotte et de Noelle Bélanger. Par. et mar.: Gaston Jeannotte et Marie-Louise Benoit. — Avril 3: Joseph, Bernard, Adélar, fils de Gaston Paquet et de Julienne Maurais. Parrain et marraine: Adélar Bernier et Orpha Bernier.

Sépultures. — Avril 2: Georgiana Noisoux, dite Soeur St-Cyrille, des Soeurs de la Charité de Saint-Hyacinthe, fille de feu Cyrille Noisoux et de feu Césaire Dion, 57 ans, 1 mois, 5 jours, dont 35 ans de vie religieuse. — Avril 3: Angéline Valin, épouse de feu Pierre Quintal, 86 ans. — N.-D. DU ROSAIRE
Sépultures. — Mars 31: Herminde Langevin, dite Soeur du Saint-Nom de Marie, des Soeurs de Saint-Joseph, fille de feu Damien Langevin et de feu Domitille Déjournain, 65 ans, 1 mois, 16 jours, dont 48 ans de vie religieuse. — Avril 2: Joseph Hercule Morin, époux d'Henriette Chagnon, 71 ans. — Avril 4: Marie Angèle Forcier, dite Soeur Marie de Sainte-Euphrasie, des Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang, religieuse converse, fille de feu Benjamin Forcier et de feu Joseph Théroux, 83 ans, dont 58 ans de vie religieuse.

Mariage. — Avril 2: Entre Joseph Napoléon Paul Emile Desmarchais et Marie Yvonne Dubuc.

CHRIST ROI
Baptêmes. — Mars 31: Marie, Liliane, Florence, fille de Victor Duquette et de Noella Beauvoys. Par. et mar.: Ferdinand Laperle et Florence Duquette. — Avril 1: Joseph, Jean-Baptiste, Yves, fils de Lucien Gladu et d'Irène Laporte. Par. et mar.: Jean-Baptiste Laporte et Rose-Anna Beaudry. — Avril 1: Marie, Thérèse Bernadette Denise, fille de Lucien Gélinas et d'Emilia Croteau. Par. et mar.: Hervé Gélinas et Bernadette Robert.

UN ACCIDENT DE TRAVAIL
Une menuisier de cette ville, M. Emilien Audet employé à la construction des logements et magasin dans l'immeuble appartenant à l'hon. M. T.-D. Bouchard, coin des rues St-Simon, St-Antoine et Mondor, a été légèrement blessé à une main en manoeuvrant une scie ronde.

L'accident est arrivé lorsqu'une planche prit dans les dents de la scie et fut violemment projetée vers l'avant. M. Audet qui tenait la planche fut la main déchirée par le coup donné. La pièce de bois alla donner dans une des grandes vitrines nouvellement posées et la brisa causant des dommages pour plusieurs dollars.

CLUB DE GOLF

L'assemblée annuelle des actionnaires du Club de Golf de St-Hyacinthe a eu lieu mardi, le 3 avril. Le Président a fait un rapport très satisfaisant des activités de l'année qui vient de s'écouler, et l'élection des nouveaux officiers a donné le résultat suivant: Président, M. B. X. C. Bailey, vice-président, M. C. J. Laframboise; Trésorier, M. E. LeSauter secrétaire, M. Victor Chabot. Directeurs: l'hon. T. D. Bouchard, M. Henri Morin, M. Uld Hébert, M. J. W. Jamieson, M. J. J. Egan, M. R. Trudeau, M. W. West, M. J. E. Cadieux.

Les directeurs prévoient une augmentation assez considérable dans le nombre des membres pour 1934, par le fait que beaucoup d'amateurs de tennis ont l'intention de faire partie du Club cette année.

CONFIRMATION À LA CATHÉDRALE

Mercredi après-midi, S. E. Mgr J.-Aldée Desmarais, évêque auxiliaire du diocèse, a conféré le sacrement de Confirmation à plus de 350 enfants. S. E. était assistée de M. le chanoine J. B. Nadeau, curé de la cathédrale, du R. P. N.-M. Ferron, curé de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, de M. l'abbé C. H. Lafontaine, curé du Christ-Roi, de MM. les abbés Léo Lanoue, Louis-Philippe Breton et Léonard Benoit. M. l'abbé Edouard-Léon Paul-Hus, agissant comme maître de cérémonie.

Le Dr et Mme J. Ernest Birtz, agissaient comme parrain et marraine des confirmés.

Le nombre des enfants confirmés dans chacune de nos écoles, se répartit comme suit: Académie Girouard 2, Académie Prince 55, Ecole Mercier 60, Ecole du Christ-Roi 82, Hôtel de Lorette 18, Couvent de Dieu 32, Ecoles de campagne 14, Ecole annexe 6, Ecoles du Quartier 5 81

DES HOMMES DE DEVOIR

Le surintendant des travaux publics, M. Conrad Morin tient à souligner le fait qu'on trouve parmi les chômeurs engagés pour l'entretien des rues au cours de la rude saison que nous venons de traverser, des hommes vraiment de devoir.

Plusieurs d'entre eux, bien qu'ayant terminé depuis le 31 mars leur contrat avec la cité, ne continuent pas moins d'enlever la glace qui reste sur le bout de trottoir qu'ils avaient entrepris, sachant parfaitement qu'il ne leur sera pas alloué de salaires pour ces heures de travail d'après-contrat. Le surintendant se dit tout à fait satisfait de ces hommes de coeur qu'il remercie et félicite bien sincèrement et M. Morin ajoute que ces gens font preuve de bonne volonté et de loyauté en faisant l'ouvrage jusqu'au bout, et qu'on leur en saura gré.

AVIS DU CHEF DE POLICE

Le chef de Police de cette ville, M. Adolphe Bourgeois tient à avertir les citoyens qui ne s'occupent pas des règlements municipaux en continuant à jeter des déchets un peu partout, dans les bords des rues, ruelles, et même l'autre côté de la voie ferrée, qu'ils courent le risque d'être mis à l'amende.

La Cité met à la disposition des citoyens un vaste terrain loué de M. Pierre Péloquin dans la paroisse Notre-Dame sur la rivière, et qui doit servir à cette fin. C'est le seul terrain où il soit permis de jeter des vidanges; on ferait bien d'en prendre note car le chef s'éviera selon les dispositions de la loi dans tous les cas d'infractions.

Les balances publiques.

Plusieurs personnes qui charnoient en ce moment de la pierre concassée, du sable, gravelle, etc. doivent se rappeler qu'il existe dans notre ville, un règlement obligeant de faire peser toutes marchandises vendues à la livre dans les limites de la cité, sur les balances publiques, mises à cette fin. Par ignorance de la loi probablement on fait peser ses charges dans d'autres localités.

Voici l'article de la loi qui stipule cette clause: Règlement 391: "Tout ce qui est vendu à la livre devra être pesé sur une des balances publiques établies dans les limites de la Cité de St-Hyacinthe par les autorités municipales et non sur une balance établie en dehors des limites de cette municipalité, sous peine, pour chaque contrevenant d'une amende n'excédant pas \$20, et les frais de la poursuite et de l'amende et des frais d'un défaut du paiement immédiat emprisonnement n'excédant pas deux mois."

UNE CAUSE CÉLÈBRE

Tel est le grand événement qui attirera la sympathique population de St-Hyacinthe et de ses alentours au PATRONAGE de cette ville, 104 rue Girouard, le 24 avril prochain. Qui ne se souvient de la fameuse pièce "DOMINIQUE" de l'an dernier? On ne voudra pas manquer ce nouveau drame en 6 actes, drame émouvant par l'intrigue remarquable, par la mise en scène, la somptuosité des costumes et ses 30 acteurs stylés.

Billets en vente dès lundi à la pharmacie Brodeur. Prix unique \$0.35.

CARNET SOCIAL

Mme Harry Despault a passé la fête de Pâques chez ses parents, M. et Mme J. Loiseleur, de Ste-Angèle de Monroir.

M. Maurice Tanguay était à Montréal en fin de semaine.

Mlle Lorraine Normand, étudiante à Plattsburg, N. Y., est venue passer une quinzaine dans sa famille, chez M. et Mme F. Normand.

Mlle Jacqueline Chartier, Mlles Cécile et Agathe Bouchard, étudiantes à Sutton, ont passé la fête de Pâques dans leur famille.

M. et Mme J. Ernest Birtz, agissaient comme parrain et marraine des confirmés.

Mlle Charlotte Lécuyer de Sorel est de passage à St-Hyacinthe.

M. et Mme Ernest Larue de Verdun étaient de passage chez M. E. E. Larue, dimanche dernier.

Mlles Alberte Perrault et Béatrice Renaud étaient de passage à Sherbrooke en fin de semaine, les invitées de Mlles Armande Bacon et Sylvia Bélanger.

M. Donat Bergeron de Montréal était de passage ici la semaine dernière chez Mme Wilfrid Desmarais.

M. et Mme Paul Laplante et leur fille Pauline de Montréal étaient de passage chez M. E. E. Larue, dimanche dernier.

M. Léonidas Gazeille et Mlle Germaine Gauthier étaient de passage à Beloeil en fin de semaine.

DÉCÈS D'UNE RELIGIEUSE

La vénérable Soeur Saint-Cyrille, née Marie-Rose Noisoux est décédée à la Maison d'Youville de cette ville, le 29 mars dernier à l'âge de 57 ans dont 35 ans de vie religieuse. Elle était née à Marieville, fille de Cyrille Noisoux et de Césaire Dion.

Elle laisse dans le deuil plusieurs frères et une soeur religieuse vénérable Soeur Noire des Soeurs de la Charité de cette ville.

Le service funèbre fut chanté le 2 du mois courant par M. le chanoine P.-A. St-Pierre, chapelain à la Maison d'Youville.

Au chœur, on remarquait M. le chanoine J.-B. Nadeau, MM. les abbés H. Messier et G. Vigneau.

ARTISTES DE RENOM

Ceux qui ont entendu parler de M. Paul Doyon, pianiste aveugle et Prix d'Europe, ou bien de M. Gabriel Cusson, violoncelliste aveugle de grand talent, et aussi Prix d'Europe savent combien intéressante sera la soirée du 19 prochain.

Ces artistes seront accompagnés par deux solistes de Notre-Dame-de-Grâce: MM. Camille Longtin et Arthur Blaquière.

Les Chevaliers de Colomb du Conseil 960 de St-Hyacinthe sont heureux de présenter de tels artistes au public de St-Hyacinthe, car ce sera un vrai régal musical.

Comme les recettes de cette soirée sont pour une oeuvre de charité nous ne doutons pas que toute la population se fera un devoir d'y assister. On sait que c'est pour l'Oeuvre du Juvenat des Frères du Sacré-Coeur.

Il y aura matinée pour les enfants de nos écoles, à 4 heures.

Les billets sont actuellement en vente à la Pharmacie Brodeur au prix de 35 et 50 sous. Réservez les vôtres.

AU SACRE DE Mgr MORIN

Nous apprenons de l'évêché de cette ville, que S. E. Mgr J.-Aldée Desmarais, évêque auxiliaire du diocèse, sera l'un des évêques co-consécrateurs, au sacre de S. E. Mgr Morin, des Pères Blancs d'Afrique, évêque titulaire d'Utina et vicaire apostolique de Navronville, qui aura lieu jeudi, le 19 avril prochain, à la basilique de Montréal.

PÈLERINAGE

Tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada et le public peuvent se procurer leurs insignes du pèlerinage en s'adressant au bureau du Percepteur, 56 St-Paul. Le pèlerinage aura lieu le 22 avril à la messe de 8 hres à St-Joseph d'Yamaska le rassemblement des pèlerins se fera sur le terrain de l'Académie Girouard à 7.30 hrs a. m. Les insignes se vendent 10 sous et servent de place de banc. Conseil 209. J. A. Frenière, Per.

PETITS ECHOS

Mme Vve R. Morin de Pointe-aux-Trembles, (Laval) accompagnée de son jeune garçon Maurice était de passage chez son fils M. G. Morin, gérant de l'imprimerie Yamaska, à l'occasion de la fête de Pâques.

Mlle Suzanne Piché, fille de M. Alfred Piché de St-Joseph sur Yamaska, est revenue dans sa famille après un séjour d'un mois chez des parents à Montréal.

Mlle Hélène St-Onge de St-Joseph était de passage à St-Pie dernièrement, en visite chez sa soeur Mme H. Marennda.

M. Roger Marennda de St-Pie a passé quelques jours chez son grand-père M. Pierre St-Onge de St-Joseph.

M. et Mme Raymond St-Onge de St-Joseph furent les parrain et marraine lors du baptême d'un fils (Léo) de M. et Mme H. Marennda de St-Pie, au cours de la semaine dernière.

M. Gérard Champagne de Drummondville était dernièrement en visite chez M. Rolland Blanchard de cette ville.

Mlle Albertine Lambert de la rue Girouard est allée à Québec avec sa nièce, Mlle Jeannine Blouin de

2 CHEVAUX SONT PRIS DANS UNE ORNIÈRE

Un bris dans un tuyau de l'aqueduc au village Laprovidence, dans la coulée près de la Métairie a été la cause que deux chevaux se sont enfoncés dans une ornière et ont été blessés au cours de l'après-midi de lundi.

L'eau s'infiltrait dans la terre mûne tellement que sur une superficie d'une quinzaine de pieds il ne restait qu'un pont de glace sur la route. Lorsque les deux lourds chevaux appartenant à un M. Couture, propriétaire d'une glacière dans cette ville passèrent à cet endroit lundi, la couche de glace céda et ils tombèrent dans l'ornière.

On eut beaucoup de difficulté à les retirer de cette dangereuse position; un des chevaux se blessa en faisant des efforts pour s'aider et on crut à un moment qu'on ne parviendrait pas à l'en sortir vivant.

LA COUR D'APPEL SE PRONONCE

M. Arthur Flibotte, de cette ville, vient d'être informé que la Cour d'Appel composée des Honorables Juges Telfier, Rivard, St. Germain, Bond & Galigneault, a renvoyé à l'unanimité l'appel de Dame Dorilla Nolin, épouse de J. C. Drolet, autrefois de cette ville.

Lorsque le garage Drolet a été vendu, au mois d'août 1932, M. Arthur Flibotte avait été colloqué dans la distribution des argentés pour la balance restant du après le paiement des frais et des taxes. M. Flibotte avait une créance de \$20,000.00 en première hypothèque sur le garage.

En 1930, J. C. Drolet avait emprunté \$8,000.00 de M. Flibotte et comme il était dû déjà \$12,000.00 au même créancier et qu'il y avait une deuxième hypothèque en faveur de Madame Drolet, sur le même garage, M. Flibotte ne voulait pas prêter, à moins de placer tout son argent en première hypothèque. C'est alors que Madame Drolet a consenti à ce que le \$8,000.00 prêté par M. Flibotte soit payé avant sa propre hypothèque.

Le protonotaire avait donc colloqué M. Flibotte, dans le jugement de distribution, avant Madame Drolet. Cette dernière a contesté le jugement de distribution du produit de la vente du garage, prétendant qu'elle n'avait pas droit de consentir à la priorité d'hypothèque en faveur de M. Flibotte; que l'acte qu'elle avait consenti était nul, parce qu'il avait pour effet de procurer un avantage prohibé par la loi à M. Drolet, au détriment de sa femme et enfin, parce que la créance de Madame Drolet lui avait été donnée par M. Nolin, son père, à titre d'aliments et insaisissable.

L'honorable Juge Trahan, qui avait entendu la contestation en Cour Supérieure, avait renvoyé la demande de Madame Drolet et avait maintenu les prétentions de M. Flibotte et sanctionné le jugement de distribution tel que préparé par le protonotaire.

C'est ce jugement que Madame Drolet a porté en appel. La principale question qui s'est posée devant les cinq Juges était celle de savoir si du fait qu'un don avait été fait pour être insaisissable, il devenait par le fait même inexecutable, surtout si ce don était fait à titre d'aliments ou comme pension alimentaire. Madame Drolet soutenait l'affirmative, cependant que M. Flibotte prétendait que la créance que M. Nolin avait donnée à sa fille, bien qu'elle ait été donnée pour être insaisissable, n'avait pas été déclarée inexecutable dans l'acte et qu'on ne pouvait pas conclure de l'insaisissabilité à l'inexécutibilité. Quant à la donation d'aliments, si le droit lui-même à la pension ne pouvait être cédé, les choses données à titre d'aliments, sans nécessité, pouvait l'être, à moins d'une défense absolue dans l'acte de donation.

Ce sont ces prétentions de M. Flibotte qui ont été acceptées par la Cour d'Appel, qui a rejeté les procédures de Madame Drolet, avec dépens.

DÉCÉDÉ À MONTRÉAL

M. A.-N. L'Abbé, père de M. H.-A. L'Abbé, gérant de la Succursale locale de la Banque Canadienne de Commerce, est décédé dimanche dernier à l'âge de 84 ans. Outre son épouse, le défunt laisse trois fils, MM. Victor de Tomahawk, Wis., Edmond, de Montréal et Hector Allard, de cette ville; deux filles, Milles Ernestine et Diane, de Montréal.

LISEZ LE "CLAIRON"

ROMÉO ST-AMAND NE PEUT ACCEPTER

Nous apprenons que le promoteur Jerry Heath, de Drummondville est venu rencontrer notre jeune champion maskoutain Roméo St-Amand pour avoir ses services lors de sa soirée de boxe du 21 avril. Il résolvait le combat semi-final à St-Amand: une rencontre de huit rondes contre un bon homme, non encore choisi.

Roméo demanda à Heath d'organiser un combat pour défendre le championnat à 118 avec des conditions raisonnables, mais comme les deux hommes ne purent arriver à une entente, les choses en restèrent là et St-Amand ne sera pas sur le programme du 21 avril à Drummondville.

CHEZ NOS HUSSARDS

Comme nous l'avons déjà annoncé "La Garde Catholique Ind. Les Hussards de St-Hyacinthe" a repris ses activités, grâce au travail et à l'habile direction des chefs de cette garde.

M. l'abbé P. E. Chagnon, vicaire à la Cathédrale a repris ses fonctions comme Major-Aumônier. La composition de l'Etat Major est la suivante: Commandant en chef, Lt.-Col. J.-H. Dufour; Capt.-Adjt. Aide de Camp du Commandant, E. Messier; Commandant de la Cie A., Capt. Lucien Leblanc; Commandant du Corps de Clairons et tambours, Capt. V. Lamoureux; Président Général, Col. Honoraire A. L. Auger; Major Aumônier, M. l'abbé P. E. Chagnon.

La Garde compte 24 membres actifs et 60 membres bienfaiteurs. Cette oeuvre de jeunesse est appelée à faire beaucoup de bien au milieu de notre population. Tous les citoyens qui désirent se joindre à nous sont les bienvenus au No. 202 Ste-Marie où des explications leurs seront données.

Merciements.

"La Garde Cath. Ind. Les Hussards de St-Hyacinthe se fait un devoir et un plaisir de féliciter et de remercier tous les citoyens qui ont bien voulu entrer dans La Garde comme membres bienfaiteurs, dont le nombre va toujours grandissant. L'accueil sympathique que les membres ont reçu est un encouragement pour notre Garde qui sera cette année une oeuvre de jeunesse et d'apostolat laïque.

HEUREUX GAGNANT

Le \$5.00 en or offert par La Garde Cath. Ind. Les Hussards de notre ville vient d'être gagné par M. Adrien Choineau du Village LaProvidence.

CORRECTION

Dans le compte-rendu de la séance du Conseil de ville, paru dans notre journal la semaine dernière, il s'est glissé une erreur que nous tenons à corriger.

Au sujet de la demande adressée au Conseil par Mme Marcoux il faut lire: "La demande de Mme Marcoux, d'accorder des cartes à deux membres de sa famille a dû être refusée. Le Conseil ne pouvant accorder ces cartes parce qu'elles seraient données à des personnes qui n'étaient pas domiciliées à St-Hyacinthe au mois de Mai dernier."

Cette erreur nous faisait dire que la demande de Mme Marcoux était de "prier le conseil de ne pas accorder de cartes". Le lecteur a sans doute corrigé de lui-même ce non-sens.

FIANCAILLES

M. et Mme Amédée Beauhieux annoncent les fiançailles de leur fille Mlle Graziella avec M. Louis-Marie Morin, fils de Mme Vve Georges Morin de cette ville.

Les fiançailles ont été bénies par M. l'abbé Alcide Roy, professeur au Séminaire de St-Hyacinthe, oncle de la fiancée.

UN ARBRE VIEUX DE 150 ANS EST COUPÉ

On a abattu cette semaine un arbre plus que séculaire sur le terrain de M. Paul Laframboise, ancienne demeure de M. Samuel Casavant. C'est un chêne, qui au dire de plusieurs aurait plus de 150 ans d'existence. Malade depuis quelque temps il était à se désécher ce qui a nécessité son abatage.

ACTIVITÉS DE L'UNITÉ SANITAIRE

Voici le programme hebdomadaire des activités de la personne de l'Unité Sanitaire pour la semaine finissant le 14 avril 1934.

Lundi: St. Hilaire, visites à domicile; ville, (Dispensaire) Clinique antituberculeuse, visites à domicile et inspections.

Mardi: Ste. Madeleine, clinique de bébés; Ville, (Christ-Roi) clinique de bébés, visites à domicile et inspections.

Mercredi: La Providence, clinique de bébés; Ville, (Dispensaire) clinique de bébés, visites à domicile et inspections.

Jeudi: St. Hilaire, clinique de bébés; Ville, visites à domicile et inspections.

Vendredi: St. Hilaire, visites à domicile; Ville, visites à domicile et inspections.

MACHINE SCIENTIFIQUE MERVEILLEUSE

Une machine scientifique tout à fait merveilleuse vient d'être installée chez M. C. A. Bishop D. C. 96 rue St-Antoine. Cette machine appelée RADIO CLAST semble être de beaucoup supérieure à toutes les machines inventées jusqu'ici pour localiser les maladies.

Le Radio-Clast est, comme son nom l'indique "un poste de radio qui capte les localités malades dans le corps humain et les diffuse à l'oreille de l'opérateur qui sait par ce fait quel est l'organe malade".

Pouvait-on croire que le génie de l'homme parviendrait à construire une machine aussi merveilleuse? On l'appelle à juste titre: "La plus grande invention scientifique du XXième siècle." Elle est le résultat de douze années d'études scientifiques menées par les meilleurs experts. Cette méthode de localisation des maladies est maintenant acceptée par les médecins de toutes les écoles. Elle a cette particularité intéressante de pouvoir localiser la maladie interne par-dessus les vêtements et cela dans n'importe quel organe que ce soit.

La machine s'opère de même façon qu'un appareil de radio, une plaque (ground) est posée sur le patient et l'opérateur ajustant des écoutes, perçoit les statistiques en tournant différentes clés telles qu'on en voit sur l'appareil récepteur de radio ordinaire. Des numéros (comme pour les postes) indiquent quelle partie du corps est malade et le message qu'on capte est exactement le point de l'organe malade.

C'est tout à fait merveilleux, doit-on répéter et on doit ajouter que cette machine vaut la peine d'être vue.

GARDE D'HONNEUR

On annonce une grande partie de cartes, mardi le 10 avril à 8 heures précises, au sous-sol du Christ Roi, organisée par la Garde d'Honneur au profit des oeuvres paroissiales.

Les billets sont en vente à la Pharmacie Brodeur où sont exposés les cadeaux. Quatre prix de présence de \$2.00 seront donnés.

Nous vous demandons de bien vouloir encourager cette bonne oeuvre et la jeunesse canadienne.

UN PERDREAU DE L'ANNÉE

C'est une comédie en trois actes de Tristan Bernard, créée au théâtre de la Renaissance, à Paris, en septembre 1927. Il ne s'agit pas d'un spectacle bouffé, mais plutôt d'une comédie sentimentale des plus spirituelles. Ceux qui s'attendent à rire aux éclats pendant une heure seront déçus; ceux qui veulent apprécier l'esprit du théâtre moderne seront servis à souhait.

Rhumes des Enfants Sont Mieux Traités Extérieurement Arrêtez-les en une nuit. Ne "drowsez" pas; frictionnez à l'heure du coucher VICKS VAPORUB Pour Tout Refroidissement

Alice Ursin, Mlle O. Gauthier; Mme Herbelin, Mlle M. Normand; Mme Harper, Mlle J. Béliveau; M. Thierry Lanion, M. Philippe Trempe; Thibaut, Jacques Bousquet; Louis Lanion, Jean-Paul Jodoin; Le valet, Yves Bousquet.

MORT SUBITE DE L'HON. JUGE G. DESAULNIERS

Au moment où nous allons sous presse nous apprenons la mort de l'honorable Juge Gonzalve Desaulniers de Montréal.

Ce distingué magistrat est décédé subitement au moment où il se rendait chez son médecin, le Dr Roy, parce qu'il souffrait un peu de la gorge. Il est mort vers cinq heures hier soir. Une angine de poitrine l'a emporté.

En plus d'être un juge distingué, M. Desaulniers était un poète, un écrivain très renommé et sa mort creuse un vide dans maints endroits. La magistrature ne sera pas seule à le regretter. Il était reconnu comme un des meilleurs écrivains canadiens-français et plusieurs de ses oeuvres brillent toujours dans les lettres canadiennes.

L'hon. Juge Desaulniers était âgé de 70 ans. Il était officier de la Légion d'Honneur et de l'Instruction Publique.

L'hon. juge est né dans notre région, à St-Guilhem d'Upton, le 24 juin 1863, du mariage d'Antoine Desaulniers et d'Hélène Letellier. Il fit ses études classiques chez les Jésuites de Montréal et dès sa sortie du collège il embrassa le journalisme, dans lequel il excellait.

Il débuta en 1885 au journal L'Étendard, alors dirigé par le Sénateur Trudel, il y demeura quatre années.

En 1889 il fit l'acquisition du "National" organe libéral hebdomadaire qui devint quotidien par la suite et en fut le rédacteur en chef jusqu'en 1895 alors qu'il fut admis au barreau de la Province de Québec.

Écrivain remarquablement doué, polémiste vigoureux il a écrit des articles d'une vibrante inspiration. Il a également écrit des poésies d'une très belle facture et en décembre 1930 il publiait un volume de vers intitulé "Les Bois qui chantent". Henri Régulier de l'Académie Française le classait parmi les meilleurs écrivains français.

Il fut nommé juge de la Cour Supérieure en 1923 après avoir pratiqué le droit 25 ans. Il était Conseiller du Roi depuis 1902.

ACTIVITÉS DU CLUB OUVRIER IND.

Le champion damiste Louis St-Amand est sorti victorieux du tournoi deux dans trois qu'il a fait avec M. Wilfrid Fontaine de St-Léonard d'Aston.

Après avoir gagné la première partie il y a quinze jours, il perdit la seconde le lendemain; on s'était alors attendu pour que la dernière partie soit jouée dans la localité de M. Fontaine, ce qui était juste. M. St-Amand s'est rendu à St-Léonard samedi après-midi en compagnie de M. P. Lizotte, le vainqueur du récent tournoi du Club Ouvrier, Classe A. La partie fut vite jouée, notre champion maskoutain battant son fort adversaire sans même "aller à la dame".

Nos sincères félicitations à M. Louis St-Amand. Les élèves de Roméo Notre petit champion boxeur Roméo St-Amand, qui donne des leçons de boxe à plusieurs jeunes nous communique que parmi ses élèves les plus encouragés il doit compter actuellement le jeune Robert Rouleau et son frère Jules; ils marchent très bien, ajoute Roméo, et je compte beaucoup sur eux. Tous les exercices sont fidèlement suivis, et chacun ne ménage pas ses peines et labeurs pour arriver à de bons résultats.

Roméo nous promet la liste de tous les jeunes qui sont actuellement sous sa direction au Club, pour la semaine prochaine. Sachons attendre!

LA FLAMBÉE

Drame en 3 actes au Corona

C'est ce merveilleux drame en trois actes d'Henry Kistemaekers que la Société Dramatique DeLeVina présentera au Théâtre Corona le 30 avril prochain.

Inutile de dire que c'est un véritable chef d'oeuvre, ceux qui connaissent Kistemaekers savent que ces oeuvres si elles ne sont pas très nombreuses, dominent du moins par la qualité. Cet auteur contemporain sait mettre dans ses écrits, un sens pratique de la vie moderne, qui donne je ne sais quel air de vérité et nous fait vivre les scènes présentées.

Pour mieux faire comprendre quel est le genre de cette pièce nous donnons ci-après un synopsis de LA FLAMBÉE.

On pourrait résumer, pour faire une entrée en cause, qu'un ministre dans le cabinet français, tombe amoureux de l'épouse d'un colonel de l'armée.

Le colonel Felt (Alphonse Lemieux) vit en froid avec son épouse, Monique Felt (Anita Lefebvre) depuis plusieurs années à cause de son occupation qui l'oblige à négliger sa femme pour mieux servir son pays.

La femme, cédant à la faiblesse de son caractère qui a besoin de douceur, d'amour s'attache peu à peu à Beaucourt, le ministre (Maurice Gagnon). Bientôt ce deviendra une véritable idylle dont les liens se raffermissent tous les jours si bien que Monique décide de demander le divorce.

Au cours d'une discussion Felt s'aperçoit que sa femme est devenue très distante et le froid devient dangereux, il croit voir aussi l'intervention de Beaucourt comme significative et il s'ensuit une scène qu'on peut deviner.

Mme Felt demandera conseil à Mgr Jussy (J. E. Plante) qui doit nécessairement lui refuser la permission de divorcer. La femme a une bonne confiance à l'évêque qui la connaît depuis son jeune âge. Il avait été aumônier sur un bateau où le père de Monique était capitaine il a donc intérêt à sauver cette jeune femme de la fausse route où elle semble vouloir s'aventurer.

Le premier acte se termine par une discussion entre Felt et Julius Glogau (Joseph Darveau), un banquier de nationalité douteuse qui réclame à Felt une somme due par lui, très importante en fait et qui lui fut prêtée depuis deux années. Le prétexte que la signature de Felt est passée entre les mains d'une tierce personne, laquelle exige la somme complète avant trois jours. Glogau lui conseille de demander l'aide financier de sa tante ou de sa femme. Felt est forcé de lui révéler sa triste histoire.

Glogau en face de ces faits révèle qu'il y a cependant un moyen de sortir de l'ornière. Ne pouvant discuter la chose librement, Glogau propose à Felt de le rejoindre à ses appartements le soir même.

Les scènes se sont passées chez le baron Stettin, (Roland Blanchard) où un groupe d'amis se sont réunis, le baron reçoit avec sa femme la baronne Stettin (Lauriane Porcier).

Le deuxième acte est un dialogue des plus émouvants entre Felt et sa femme. Le colonel déclare à son épouse qu'il vient d'assassiner le banquier Glogau, et il vient se réfugier près d'elle. Il explique que Glogau exigeait de lui contre la somme due, les plans du Fort d'Orléans qu'il était à construire, son devoir de soldat lui a dicté cette ligne de conduite. Maintenant il veut se livrer, mais Monique l'en avertit. Ces faits semblent vouloir raffermir les liens qui ont déjà existé entre les deux époux. Monique regrette de s'être attachée à Beaucourt mais lui donne rendez-vous pour une heure. Elle l'attend dans sa chambre lorsque vers minuit et demi, Felt entre, il sera bientôt rejoint par Beaucourt. Devions la scène qui doit suivre. Mais elle sera bientôt suivie par une réconciliation et Monique empêchera Felt de se livrer à la justice.

Le troisième acte nous montre les mêmes personnages principaux au milieu du tumulte qui règne par suite de la découverte du meurtre de Glogau. Chacun se demande quel est le coupable.

Monseigneur est sur son départ, il est heureux que par suite de son intervention, les amours sont revenues entre les deux époux qu'il estime également. Il exige que Monique donne une dernière explication à Beaucourt et finisse ainsi l'intrigue avec lui.

Elle fait ce que lui dicte le bon évêque. Puis Felt se re-

NOUVEAU LOCAL Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre magasin est maintenant déménagé à: 63 RUE ST-FRANÇOIS vous êtes cordialement invités à y faire une visite ASSORTIMENT COMPLET De NETS A RIDEAUX — SOIES POUR DRAPERIES RIDEAUX EN TOILE, Etc., Etc. TAPISSERIES Ce Département est des plus complets et vaut la peine d'être visité. AUSSI: Peinture, huile, vernis, pinceaux. Des peintres et tapissiers de 1ère classe sont à votre disposition à prix modérés. R. S. Desautels & Cie, Enrg. 63 ST-FRANÇOIS TEL.: 275 (2e porte de la Banque Provinciale)

LEDOUX & FILS EXPRESS L'TEE Qui sont les premiers à se rendre à Montréal, cette année, par camion, ayant fait un voyage le 3 AVRIL ONT LE PLAISIR DE VOUS ANNONCER Qu'ils sont maintenant formés en compagnie: François Ledoux, Philippe et Valmore Ledoux, sous le nom de LEDOUX & FILS EXPRESS L'TEE Et demandent votre encouragement pour transports Montréal-St-Hyacinthe et St-Hyacinthe-Montréal. Aussi Drummondville. Bureau St-Hyacinthe, 681 Rue St-Pascal Tél.: 122 Résidence, Tél.: 974 A Montréal, 8 Rue Queen Tél. MAquette: 3966 et 7293

Cartes d'Affaires

MACHINE À SABLER Ayant une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement toutes les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance pleine et entière satisfaction E. A. GENDRON 244 Cascares, St-Hyacinthe Tél. 680

LOUIS BERNARD Entrepreneur Général MAÇON PLÂTRIER et BRIQUETEUR À l'entreprise ou à la journée. Spécialités: Corniches et Ornements d'Églises. Travail au Stucco. Ouvrage Garantit. 130, rue Laframboise, Ville Tél. 775 Soir 918

J-ERNEST ST-ONGE Entrepreneur-Electricien 248 Cascades VILLE

Pour vos FOURRURES Vous trouverez à la Maison M. O. DAVID et CIE Enrg., une voûte spéciale où moyennant une charge de 3% sur votre évaluation nous placerons vos fourrures absolument à l'épreuve des mites, du feu, et des voleurs.

VENTE PAR LE SHERIFF C. C. No. 10212. District de Montréal. LUDGER GRAVEL & FILS LIMITEE, Demanderesse; contre ERNEST BROUILLETTE, Défendeur. Un terrain situé au village de St-Hilaire, étant le lot No. 9 de la subdivision du lot No. 38, soit (38-9) du cadastre officiel de la paroisse de St-Hilaire, contenant 75 pds par 119 pds et 2 pcs, avec boutique de forge y érigée. Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de SAINT-HILAIRE, MARDI, le 24 AVRIL prochain (1934), à 11 hres a. m. St-Hyacinthe, 3 avril 1934. JOS. L. CORMIER, Sheriff.

SHERIFF'S SALE C. C. No. 10212. District de Montréal. LUDGER GRAVEL & FILS LIMITEE, Plaintiff; against ERNEST BROUILLETTE, Defendant. A piece of ground situate at the village of St-Hilaire, being lot No. 9 of the subdivision of lot No. 38, (38-9) on the official cadastre of the parish of St-Hilaire, containing 75 feet by 119 feet and 2 inches, with a blacksmith's shop thereon erected. To be sold at the church door of the village of SAINT-HILAIRE, TUESDAY, on the 24th day of APRIL next (1934), at 11 o'clock in the forenoon. St-Hyacinthe, April 3rd 1934. JOS. L. CORMIER, Sheriff. VENTE PAR LE SHERIFF C. C. No. 2372. District de St-Hyacinthe. NAPOLEON MICHON, Demandeur; contre HECTOR BAZINET, Défendeur. A land situate in the parish of Saint-Charles, on the second range, containing 3 arpents by 30, being lot No. 199 on the official cadastre of said parish, with buildings. 2o. Another land situate at the same place, being a part of lot No. 200 on the same cadastre, with the sugar rigging. To be sold at the parochial church door of SAINT-CHARLES, TUESDAY, on the 24th day of APRIL 1934, at ONE o'clock in the afternoon. St-Hyacinthe, April 3rd 1934. JOS. L. CORMIER, Sheriff.

LE CLAIRON Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No. 173 rue Girouard, par L'Imprimerie Yamaska ABONNEMENT À St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis par année.....\$1.50 Ailleurs au Canada.....1.00 5 Cts le Numéro En vente chez MM. Lucien Boivin, 106 rue Mondor et H. Barré, 231, rue Cascades, marchands de journaux. Petites Annonces

A LOUER. — Cour à bois avec logement si désiré. S'adresser à M. Emile Hébert, 47 rue St-Paul. 6-13-20-27 avril

A LOUER. — Beau logement à louer au coin des rues Després et Notre-Dame. No. 75. 6 appartements et chambre de bain. S'adresser à Mme Adolphe Pouliot, 751 Notre-Dame. jno

A LOUER. — Superbe local pour magasin. Nouvellement construit et situé dans le centre des affaires. S'adresser aux bureaux du CLAIRON. jno

A LOUER. — Logement de six appartements avec chambre de bain, système de chauffage, garage privé et grande cour. S'adresser à 163 rue Bourdages ou Tél. 609F. 6-13 avril

A LOUER. — Logement de 5 appartements et garage. \$15.00 par mois. S'adresser à X Jacques, 101 rue St-Joseph, Ville, Tél. 793J. jf

A VENDRE. — Poêle neuf, nouveau modèle, au bois et au charbon, 6-maillé en dedans et en dehors, couleur crème et brun. S'adresser à 180 Girouard, Tél. 524. jf

A VENDRE. — Coffre-fort de marque Taylor, 47 pcs de haut. S'adresser aux bureaux du "Clairon". 6a

A VENDRE. — Lots dans le Bourg-Joli sur le côté nord des rues Laurier et Turcotte. Grand 25 x 100. Prix \$150. et \$200, chacun. Conditions faciles. S'adresser à J. P. Goudreault, 9 rue Morisson. jno

A VENDRE. — Bonne machine à coudre SINGER, usagée, à vendre à très bon marché. S'adresser à 61a rue St-François, Ville. 30m-6a

A VENDRE. — Poêle électrique de marque MOFFAT, combiné bois et charbon, 3 pieds. S'adresser à 139 rue Cascades, téléphone 210. 30m-6-13-20a

A VENDRE. — Cabinet Victrola et environ 50 records. Aussi 90 records pour apprendre conversation anglaise. Vendra à très bon marché. S'adresser au bureau du "Clairon". jno

A VENDRE. — Lot de 50 pds par 150 pds, situé rue Bourdages près Leman. S'adresser à D. St-Germain, 8 rue Dessaulles. jno

A VENDRE. — Maison de sept pièces, bien finies, et grand jardin. Située près de l'église et le C. N. R.; à 15 milles de St-Hyacinthe. Très bon marché. S'adresser à M. Jos. Tremblay, St-Liboire Village. jno

ON DEMANDE un ajusteur de métier d'expérience. (loom fixer), parlant les deux langues. Avez des changes d'avancement dans un moulin situé non loin de Montréal. Devra fournir références et mentionner salaire désiré. Pourra commencer à travailler d'ici quinze jours. S'adresser à 4 du Séminaire, St-Hyacinthe. 6a

PRENDRA les lavages et repassages à la maison, à la douzaine ou au panier, ou usage très bien fait. Mme Henri Jaudelin, 74 St-Paul, Ville. jno

DE \$5.00 A \$12.00 Vous pouvez acheter un très bon "Poêle" usagé au Magasin Bélanger En face de la Station de Police. jno

SIGNOR F. MANETTA

Tenor d'opéra, des principaux théâtres d'Europe et d'Amérique. 46 semaines d'engagement au Théâtre Impérial 15 ans d'enseignement à Montréal

Prépare les élèves pour la scène, la radio, l'église, etc. Enseigne à St-Hyacinthe tous les samedis de 1 hre à 5 hres p. m. Période limitée, \$1.00 la leçon STUDIO PHILHARMONIQUE Rue Mondor.

COLONNES AGRICOLES

OU ALLONS-NOUS ?

D'après une enquête faite par l'U. C. C., il y aurait présentement 50,000 fils de cultivateurs qui ne peuvent compter sur l'aide de leurs parents pour se placer sur une ferme, plus 10,000 autres qui pourraient avoir une aide quelconque.

C'est l'équivalent de la population de la Nouvelle-France lors de la cession.

En plus il reste des douzaines de milliers d'anciens agriculteurs perdus dans les villes, vivant pour un grand nombre de la charité étatisée.

Dans la Gaspésie, la Matapédia, le Témiscouata, le Saguenay, le Témiscamingue, l'Abitibi, nous avons bien une dizaine de millions d'acres de terre de bonne valeur qui, défrichées, doubleraient l'étendue cultivée de la province.

Pourquoi n'utiliserions-nous pas ce capital humain pour la mise en valeur de ces terres présentement incultes ?

Nous avons une industrie développée pour produire à millions. Le marché d'exportation est d'autant plus incertain que les peuples autrefois grands clients se développent eux-mêmes industriellement. Comme marché rural, nous n'avons chez nous que 136,000 familles d'agriculteurs.

C'est ce qui explique pourquoi nous devons acheter ailleurs pour des dizaines de millions annuellement, pour nourrir; pourquoi aussi, trop de nos usines sont fermées et pourquoi dans d'autres on ne travaille que trois ou quatre jours par semaine, et avec un personnel réduit.

Si on se décidait pour de bon de faire de la colonisation, on pourrait ajouter à notre population agricole 60,000 chefs ou futurs chefs de famille.

Ce serait 600 paroisses nouvelles.

Cela assurerait du travail dans maintes industries.

Ce serait un regain de vie pour nos villes.

Et que de professionnels, de marchands trouveraient à se

placer dans ces 600 paroisses nouvelles !

Ca coûterait cher, dit-on.

Sans doute. Mais les 60 millions que nous avons dépensés ces dernières années pour empêcher des familles de mourir de faim et de froid, c'était beaucoup d'argent, cela aussi.

Et qu'avons-nous en retour ?

A la plus-value que prendrait notre province en lui ajoutant 600 paroisses, nous pourrions ajouter celle de garder chez nous l'argent que nous payerions pour les denrées récoltées par ces gens; car ils seraient nos clients et nous serions les leurs.

Allons-nous vers la colonisation ?

C'est le voeu exprimé par la plus haute autorité morale et les économistes les plus pratiques chez nous.

J. E. Laforce.

EFFET DE LA PULVÉRISATION DES POMMIERS

Les résultats de l'étendue de pommes McIntosh, Stark, Northern Spy et Ribstin Pippin qui avaient été conservées en entrepôt montrent qu'un changement dans la proportion de sucrose et dans la quantité de sucre total affecte le goût ainsi que la succulence des fruits. Les pommes qui contiennent peu de sucre ne sont pas aussi savoureuses que les fruits plus riches en sucre et appartenant à la même variété. Les applications de bouillie bordelaise tendent à augmenter la quantité de sucrose et la quantité totale de sucres dans quelques variétés de pommes. Les pulvérisations de chaux soufrée tendent à baisser la proportion de sucre dans certaines variétés. Scientific Agriculture.

THEATRE CORONA, No. 193,366
THEATRE CORONA, No. 195,469

ERREURS DE PAILLIS DANS LES VERGERS

L'emploi de paillis dans les vergers est un système très répandu à l'heure actuelle, mais ceux qui s'en servent commettent encore quelques erreurs sur lesquelles nous jugeons utile d'appeler l'attention, dit M. F. S. Browne, de la Station expérimentale fédérale, de Lennoxville, P. Q. En premier lieu, il est rare que les substances dont on se sert comme paillis soient étendues assez loin de l'arbre, car c'est généralement immédiatement au-delà de la portée des branches que l'on trouve la plus grande concentration des racines des pommiers, et il n'y a que relativement peu de racines près du tronc. La décomposition des substances qui forment le paillis dégage une quantité considérable de principes fertilisants qui, s'ils étaient concentrés sur une partie relativement petite de l'étendue occupée par les racines alimentaires, auraient le même effet que les engrais chimiques dans les mêmes conditions. Si la couche de paillis est assez épaisse, elle peut fournir une quantité considérable d'humidité et d'engrais pendant toute la saison. Cet état de choses, s'exerçant sur une partie des racines, peut avoir un mauvais effet sur la couleur, le développement et la maturation du bois, mais l'inconvénient principal, c'est que les effets bienfaisants du paillis ne s'exercent que sur une partie des racines, et l'arbre ne donne pas le rendement que l'on pourrait en attendre.

Si l'on applique trop de paillis et trop d'engrais, un hiver rigoureux pourrait détruire tous les arbres. D'autre part, si les quantités ne dépassent pas les limites recommandées, les arbres seront tout probablement en meilleur état pour résister aux grands froids que s'ils étaient cultivés dans un gazon seulement. On recommande donc d'étendre le paillis à partir de deux pieds environ du tronc d'un arbre en rapport jusqu'à une distance de deux ou trois pieds au-delà de la portée des branches. Dans les conditions moyennes, l'épaisseur du paillis doit être d'environ quatre à six pouces de paille ou l'équivalent en d'autres substances. Pour un arbre dont les branches ont un rayonnement de vingt pieds, une quantité de quatre-vingts livres de paille suffit. Le moment le plus satisfaisant pour appliquer le paillis est vers la fin de l'automne ou le commencement de l'hiver, de préférence après la première neige; on peut alors faire entrer le paillis dans la neige en le foulant avec le pied.

POLLINISATION DES POMMIERS

En dehors des facteurs de climat, il y a deux conditions nécessaires pour assurer la pollinisation des pommiers: il faut tout d'abord une bonne provision de pollen, et ensuite une bonne quantité d'insectes pollinisateurs. En ce qui concerne la première de ces conditions, la question de la productivité entre en ligne. Les recherches qui ont été faites au Nouveau-Brunswick, dit M. H. Hill, de la Ferme expérimentale fédérale, Ottawa, montrent que les pommiers McIntosh ne peuvent produire des fruits d'eux-mêmes bien qu'ils ne soient pas auto-stériles. Le Dr. Brittain, qui opère sur un grand nombre de variétés en Nouvelle-Ecosse dit qu'à l'exception de la variété Baldwin, toutes les variétés de pommes qu'il a étudiées doivent être considérées comme incapables de se féconder d'elles-mêmes au point de vue commercial, et que même les Baldwin donnent de meilleurs résultats lorsqu'elles sont pollinisées avec une autre variété. On recommande en général qu'aucune variété ne soit plantée en blocs solides. Lorsqu'on néglige cette recommandation et que les arbres d'une même variété sont plantés en un bloc serré, il en résulte un problème de pollinisation qui oblige à planter chaque quatrième ou cinquième rangée en une bonne variété pollinisante, ou à introduire des branches de fleurs d'une bonne variété que l'on garde friches en les mettant dans une tinette d'eau. Ce dernier moyen n'est pas très satisfaisant, car les fleurs coupées ne restent pas longtemps fraîches, et il oblige, du reste, à dépouiller les arbres de grandes quantités de fleurs qui auraient pu produire des fruits.

PLANTATIONS DE FRAMBOISIER

Lorsqu'on attend jusqu'au printemps pour appliquer du fumier aux plantations de framboisiers, il est bon également de semer une plante-abri pour empêcher que les tiges ne fassent une pousse trop tardive. Les incursions de la maladie de la mosaïque nous obligent à renouveler plus fréquemment nos plantations et le planteur qui ne peut pas se procurer de grosses quantités de fumier trouvera qu'un assèchement de plus courte durée se prête mieux à l'emploi d'une plante-abri et au système de paillis, parce que chaque plantation nouvelle peut être précéedée pendant une saison par une récolte de trèfle rouge ou de trèfle d'Alsike, que l'on laisse à la charrue et qui laisse le sol en excellent état pour la plantation nouvelle. Cette méthode de renouvellement répété tous les six ans et qui comporte un bon engrais vert, une plante-abri ou un paillis et des quantités suffisantes d'engrais chimiques, met la plantation de framboisiers sur le même rang que le verger, en ce sens qu'elle est plus ou moins indépendante de la provision de fumier qui devient de plus en plus rare et de plus en plus coûteuse. — Bulletin sur la culture du framboisier, Ministère fédéral de l'Agriculture.

THEATRE CORONA, No. 194,783
THEATRE CORONA, No. 195,424

MARCHÉ ANGLAIS

Son ravitaillement

Pour se maintenir sur le marché anglais, il faut lui fournir ce qu'il désire. Il faut surtout que les produits fournis soient uniformes et de bonne qualité, dit le Dr J. E. Lattimer, Professeur en Economie agricole, du Collège MacDonald. Ce n'est peut-être pas tant dans la question de la qualité, que le Canada a péché, bien qu'il y ait encore des améliorations à faire sous ce rapport, mais c'est surtout par l'irrégularité des approvisionnements. Pour un pays qui produit un surplus de produits agricoles, c'est une source de satisfaction que de savoir qu'il existe encore un marché qui dépense tous les jours quelque 5,000,000, de dollars sur des importations de vivres.

SYMPATHIES À LA FAMILLE DANSEREAU

(Suite de la page 7)

A. Colette, Mlles Cécile Chartier, Germaine Messier, Thérèse Ducharme, Mathilda, Dansereau, un groupe d'amis, Mmes Albert Arsenault, Pierre Ducharme, les familles H. Foisy, Alfred Dansereau, C. B. Labrecque, Ovide Desnoyer, Sinai Dufresne, Zénon Parent, Louis Antil, et plusieurs autres.

La Publicité, la Clef du Succès

LA CULTURE DU BLÉ DANS L'INDE ANGLAISE

La préparation de la terre pour les récoltes du blé dans l'Inde Anglaise se fait à peu près entièrement au moyen d'une charrue en bois qui est tirée par une paire de boeufs. On passe cinq ou six fois sur la terre. Cette charrue en bois est en réalité un cultivateur ou scarificateur à une dent, car il ne retourne pas le sol. Ces opérations donnent une couche de terre bien ameublie portant sur le dessous un paillis de terre fine de deux ou trois pouces d'épaisseur. Théoriquement, c'est une saine pratique, empêchant la perte de l'eau du sol par l'évaporation, qui serait très rapide dans un climat chaud et desséchant. Viennent ensuite les semailles. On a l'habitude de semer environ 50 livres de blé par acre. La charrue en bois est aussi employée pour les semailles. Dans certains cas, on attache une tige creuse de bambou derrière le corps de la charrue et on laisse tomber la graine à la main dans la terre par ce tuyau. Ailleurs, la graine est semée à la main dans le sillon sans tuyau. On enfouit la graine assez profondément pour qu'elle soit au-dessous de la couche de terre meuble et sèche. — Directeur de l'Agriculture, Bihar et Orissa, Inde.

THEATRE CORONA, No. 195,526
THEATRE CORONA, No. 194,363
THEATRE CORONA, No. 194,030
THEATRE CORONA, No. 193,776
THEATRE CORONA, No. 194,681

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow

OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

MAISON ADOLPHE

Offre pour le printemps, le meilleur choix d'habits et pardessus du dernier cri, pour hommes et enfants.

A très bas prix

Nous sollicitons votre visite



Magnifique assortiment de chapeaux, dans tous les tons nouveaux.

Aussi chemises, cravates, bas, gants et casquettes.

Excellente qualité

Tél. 405J
211 Cascades
St-Hyacinthe

DODGE TOUJOURS DANS LE DOMAINE Des autos aux prix les plus modiques



IL FAUT VOIR CE DODGE ET LE COMPARER aux autres autos classées dans le domaine des prix modiques pour en apprécier toute la valeur extraordinaire. Le Dodge se vend approximativement au même prix que nombre d'autos ne possédant pas les mêmes caractéristiques. Le Dodge vous

donne des Freins Hydrauliques, une Carrosserie Tout-Acier—de l'acier renforcé par de l'acier—un montage breveté du moteur avec Pouvoir Flottant, un système de Ventilation perfectionné, des Roues avec "Ressorts Flottants", et des Ressorts "Oiline" à l'épreuve des grincements, à l'arrière.

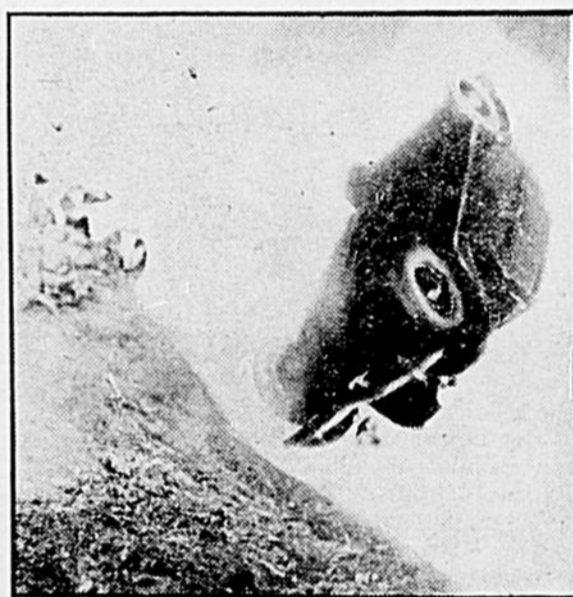
Ce Dodge à prix modique se distingue par sa Carrosserie Tout-Acier, son Pouvoir Flottant, ses Freins Hydrauliques, ses Roues avec "Ressorts Flottants", sa Ventilation-7 Points... perfectionnée, son Roulage Libre, son Engrenage Silencieux, ses Ressorts "Oiline", ses Pneus extra-Ballons, et son Pare-Brise "Coil-Wind".

Nombre d'autos dans le domaine des prix les plus modiques n'ont pas toutes ces caractéristiques.

Ce nouveau Dodge à prix très modéré est plus gros, plus rapide, plus robuste que jamais ! Il a un empattement de 114 pc. et 77 c.v. ... Un autre Dodge, plus gros encore, a 117 pouces d'empattement et 82 c.v.



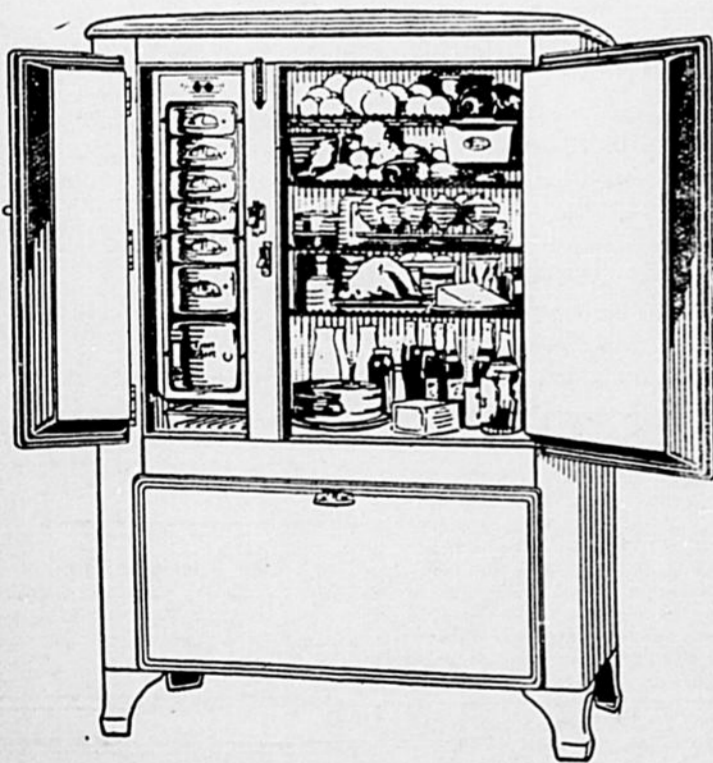
Un simple tour de la manivelle et le pare-brise s'ouvre, tout grand si vous le voulez ainsi. Et jamais de grincements.



CARROSSERIE TOUT-ACIER! Dans notre ère de progrès intense l'acier remplace le bois partout. On ne construit plus de ponts en bois de nos jours. On construit tout en acier... ponts, édifices, navires. Parce que l'acier est plus résistant, plus sûr et dure plus longtemps. Voyez cet auto qui roule en bas d'une colline. C'est un Dodge. Mais le Dodge est fait d'acier et ces épreuves ne l'affectent guère. De fait il continua de rouler de son propre pouvoir quand il frappa le fond du terrain d'épreuves.

Avec un KELVINATOR achetez vos vivres DES JOURS A L'AVANCE

Pas de gaspillage, Pas de détérioration, Pas d'aubaines manquées



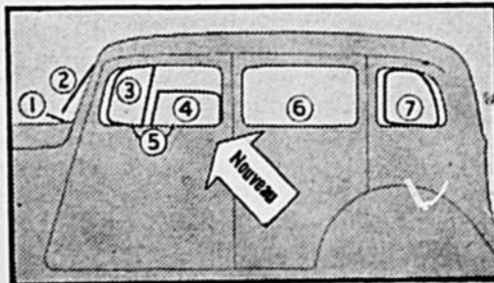
EPARGNEZ DE L'ARGENT sur votre ménage avec un Kelvinator: le réfrigérateur électrique qui vous permet de conserver tous les aliments et les liquides à une température de réfrigération constante. Vous pouvez profiter de toutes les aubaines de victuailles, sachant qu'elles ne se détérioreront, ni ne se gaspilleront. Lorsque l'achat en plus grande quantité implique un prix plus avantageux, achetez pour faire faire conserver par le Kelvinator. Il y a des Kelvinators à des termes d'achat faciles, pour toutes les familles et toutes les bourses.

Southern Canada Power Company Limited

THEATRE CORONA, No. 193,224
THEATRE CORONA, No. 195,601
THEATRE CORONA, No. 193,483
THEATRE CORONA, No. 194,102
THEATRE CORONA, No. 194,898



NOUVEAUX PNEUS extra-BALLONS! Dodge vous donne ces gros pneus—plus gros que jamais—comme équipement standard.



VENTILATION DODGE—7 POINTS. 1. Ventilateur sur le capuchon. 2. Le pare-brise s'ouvre. 3. La moitié de la glace avant s'ouvre. 4. La partie arrière de la même glace se baisse. 5. Les deux parties de la glace forment une unité solide, qui se lève ou se baisse. 6. La glace de la portière arrière peut être levée ou baissée. 7. La petite glace arrière est munie d'un contrôle de courants d'air en forme de "papillon".

FREINS HYDRAULIQUES—On peut dépendre sur les freins hydrauliques du Dodge à toutes les températures. Ils ne vous font pas défaut au moment où vous en avez le plus

besoin. Les freins hydrauliques Dodge n'ont pas besoin de réglage. Leur équilibre constant supprime les dangers de dérapage... ils vous protègent, vous et votre famille.



Les châssis d'ancienne façon rendaient l'auto trop lourd par le haut. Pas de danger de verser avec le bas centre de gravité.



3 SOURCES DE CONFORT. 1. Roues avec "Ressorts Flottants". 2. Montage du moteur avec Pouvoir Flottant. Direction transversale qui supprime les chocs de la route au bras de direction. Vous les avez toutes les trois dans le Dodge!

LE NOUVEAU DODGE et plus gros

GARAGE IDEAL, ENRG. L'ARCHEVEQUE & GAUDETTE, Propriétaires Rue St-François, St-Hyacinthe, P. Q.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES PÊCHERIES MARITIMES

Les résultats désastreux de la politique Bennett

Le 21 mars 1932, au cours d'un grand débat sur la pêche maritime de la province de Québec, M. Pierre-F. Casgrain, député de Charlevoix-Saguenay et whip du parti libéral à la Chambre des Communes, fit les observations suivantes:

M. CASGRAIN: "Le gouvernement fédéral recherche à l'extérieur des débouchés pour notre blé. Pour qu'il n'en ferait-on pas autant pour les pêcheries de ma province? Au lieu d'aider l'industrie de la pêche, le gouvernement fédéral, l'an dernier, a imposé un droit sur les marchandises venant d'Italie, si bien que le gouvernement italien a imposé un droit de 15% sur le poisson venant du Canada. Cela touche particulièrement le commerce de la morue sèche pour laquelle les pêcheurs de la province de Québec avaient un très bon marché en Italie. Au lieu de venir en aide à l'industrie de la pêche, une des plus importantes du pays de Québec, le gouvernement lui a causé des dommages par ses modifications apportées l'an dernier au tarif."

"Le très hon. M. Bennett: "Comment ça?"

M. CASGRAIN: "Du fait que le gouvernement fédéral a imposé des droits contre l'Italie, le gouvernement italien a répondu par un droit de 15% sur la morue séchée. Avant cela, les pêcheurs de la province de Québec trouvaient un marché favorable en Italie, comme aussi en Allemagne. En ce moment, je ne parle pas surtout de l'Allemagne; je sais que nos débouchés, pour la morue séchée, étaient surtout en Italie."

Ces observations de M. Casgrain étaient tout à fait au point. Il avait rivié le clou à M. Bennett. Celui-ci, fort embarrassé, ne put que balbutier les quelques paroles suivantes: "Il y a d'autres pays dans la même position."

Dans ce duel entre le chef du gouvernement conservateur et le whip libéral, celui-ci eut le dernier mot. Plein de pitié pour le premier ministre à qui il avait démontré les effets désastreux de sa politique néfaste, M. Casgrain se contenta d'ajouter: "C'est possible, mais la façon d'agir du gouvernement fédéral a été préjudiciable à ma province et surtout à la vente de notre morue."

Ces extraits se trouvent au hansard du 21 mars 1932, page 1290.

Deux ans plus tard, le 13 février 1934, un député libéral, reprenant la thèse de M. Casgrain, a comparé les exportations canadiennes de poisson

en 1933 et en 1930. Perte totale, \$11,637,453.00. D'autre part, la production du poisson et des produits des pêcheries, dans l'année 1932, comparé à l'année 1930, a subi l'effroyable diminution de \$21,847,017.00. Ces chiffres sont à la page 606 du hansard.

Ni le premier ministre Bennett, ni aucun de ses ministres, ni même aucun de ses députés n'a pu contredire ces chiffres qui viennent du Bureau fédéral de la statistique et qui prouvent clairement que le gouvernement actuel est loin de s'intéresser au sort des pêcheurs. Ne pourrait-on pas dire que les ministres péchent par négligence coupable?

Le 13 mars 1934, pendant la discussion des prévisions budgétaires du ministre des pêcheries, M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, a demandé à l'hon. Alfred Duranleau ministre de la Marine, quelle est la raison de la diminution de valeur dans la production du poisson et combien de pêcheurs ont pu être atteints de ce chef. (Hansard, p. 1551).

L'hon. M. Duranleau répondit comme suit:

"Répondant d'abord à la question de l'hon. député de Témiscouata (M. Pouliot) qui constate une diminution dans l'exportation des produits des pêcheries, je lui dirai qu'il n'y a rien d'extraordinaire à cela si l'on considère que, dans tous les pays et pour tous les produits, on constate une diminution des exportations, à cause de la crise qui a sévi dans tous l'univers depuis trois ou quatre ans. La baisse des prix constitue aussi l'une des causes de la diminution des exportations."

"Je puis seulement dire à mon honorable ami que le ministère des pêcheries fait tout son possible pour activer l'exportation de nos produits de la mer et de nos rivières, en adoptant des règlements et en surveillant leur mise en vigueur, de manière à ce que nos produits soient expédiés sur les marchés étrangers dans les meilleures conditions possibles, afin obtenir pour ces produits la meilleure réputation à l'étranger. Je suis convaincu que d'ici peu d'années l'exportation de notre poisson sera grandement augmentée." (Hansard, 13 mars 1934, p. 1553).

La réputation des produits de nos pêcheries à l'étranger a été tellement améliorée sous le gouvernement Bennett qu'elle a diminué de \$11,637,453.00.

Le ministre des pêcheries de M. Bennett a oublié ou négligé de dire quelle était la raison pour laquelle la production des pêcheries avait diminué de \$21,847,017.00, et la Chambre des Communes n'a pas pu savoir du ministre combien de pêcheurs ont été atteints de ce

chef. M. Casgrain avait bien raison de fustiger M. Bennett et de clouer au pilori sa politique néfaste.

M. Bennett a promis à tous mer et monde, aux pêcheurs comme aux autres producteurs canadiens. C'était du humbug et M. Casgrain est sans doute le premier à regretter que ses prévisions se soient malheureusement réalisées.

Le whip du parti libéral est constamment sur la brèche à la Chambre des Communes. Il connaît M. Bennett de longue date; il le connaît assez bien pour savoir qu'il ne faut jamais le prendre au sérieux.

La Fédération Libérale Nationale du Canada.

Souffrit deux ans mieux en un jour

Prodigieuse est l'histoire de F. Soisson, de Pittsburg, qui a été très malade durant les six derniers mois, mais qui avait été incapable de travailler pendant plus de deux ans à cause de sa maladie. Frank a maintenant 41 ans, et il est le père de six enfants. Sa maladie affecta donc plusieurs personnes. Frank travaillait dans les mines de Virginie Ouest jusqu'à ce qu'il contractât la maladie, puis il vint demeurer ici, chez son frère, qui l'hébergea lui et sa famille. On disait qu'il était au seuil du tombeau, lorsqu'un voisin, percuté chez lui les symptômes du ver solitaire, qu'elle avait eu elle-même il y avait longtemps.

Frank reçut, naturellement les soins de plusieurs médecins et spécialistes, qui pensaient qu'il souffrait du cœur, des reins, du foie, de la vessie et de cent autres maladies. Ainsi comme dernière ressource, il se procura un bon remède, contre le ver solitaire et le jour même qu'il commença d'en prendre, il se rendit compte que tous ses troubles étaient finis. Aujourd'hui, après deux semaines il a engraisé de 31 livres, et en une semaine ou deux, il retournera à son travail.

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont traités pour nombre d'autres maladies, alors que ce qui les affecte en réalité, c'est ce ver solitaire. Les symptômes certains sont le passage fréquents de parasites du parasite. Des indices sont la perte d'appétit avec excès occasionnel de gourmandise, langue chargée, cardialgie, douleur dans le dos, les muscles et les jambes, étourdissements, maux de tête, sensation de faiblesse avec un estomac creux, traits émaciés, cercles noirs sous les yeux. L'estomac semble lourd, gonflé, et on remarque parfois une sensation de quelque chose rampant de l'estomac aux intestins. D'autres fois la même sensation se reproduit mais vers la gorge. Le patient a le teint jaune, il maigrit, il a mauvaise haleine, crache constamment, il est absolument sans ambition, il n'a aucun penchant pour le travail, il est toujours paresseux. Il est connu que des crises d'épilepsie ont été causées par ces monstres, lesquels atteignent parfois jusqu'à plus de 50 pieds. Lorsqu'il rampe jusqu'à la trachée-arrière (gosier) il peut occasionner la suffocation de la victime. Débarassez-vous sans retard de ce monstre, avant qu'il ne s'ape sans recours votre santé. Si vous voulez vous libérer de ce parasite, envoyez \$5.50 et vous recevrez le traitement Laxtan. Laxtan est inoffensif même si vous n'avez pas de ver.

Vendu exclusivement par US Laboratory, 4839, USL Bldg., Box 2006, Hollywood, Calif. Non vendu dans les pharmacies. Mentionnez âge et sexe. Laxtan est préparé spécialement pour vous et ne peut être expédié COD, la remise doit donc accompagner la commande. Ajoutez 25c si vous voulez assurer le colis. Garanti. (Découpez ceci et placez-le de côté, peut-être vous en trouverez-vous bien un jour. Montrez-le à quelqu'un malade et peut-être vous sera-t-il éternellement reconnaissant pour l'avoir aidé).

THEATRE CORONA, No. 194,536
THEATRE CORONA, No. 195,931
THEATRE CORONA, No. 193,004

CIGARES WHITE OWL
5c

Le roi fut enchanté de toutes les nouvelles qu'on lui emportait, et, dès le 30 octobre de cette même année, il accorda à Cartier une nouvelle commission pour un second voyage à entreprendre l'année suivante. Plaise à Dieu que nos lecteurs puissent tous en célébrer aussi le 400e anniversaire.

P. Pacifique, O. M. Cap.

IL Y A 400 ANS

(Suite de la page 2)

c'était le plus délicat) Cartier pria le chef de lui laisser emmener deux de ses fils, qu'on lui ramènerait sains et saufs. Et pour ne pas lui donner le temps de trop réfléchir, on les revêtit immédiatement de chemises en couleur et de bonnets rouges, avec chacun une chaînette de laiton au cou. Ils furent bien contents, et remirent aux autres leurs hâillons. On donna à ceux-ci chacun un hachot et deux couteaux, et ils se retirèrent satisfaits. Il en vint ensuite d'autres, sur six barques, pour dire adieu aux captifs et leur donner du poisson. Ils firent comprendre aux Français qu'ils n'abandonneraient pas la croix, ajoutant des explications qui ne furent pas comprises.

Le 25 les Français levèrent l'ancre, et se dirigèrent vers l'est, contournant par le sud-est l'île d'Anticosti, que Jacques Cartier devait nommer, l'année suivante, île de l'Assomption. Le 29 ils tournèrent au nord-ouest, longeant toute cette côte, jusqu'au cap de Rabast (North Point), à l'endroit le plus étroit de ce bras de mer, entre Anticosti et la côte du nord. Ils eurent beaucoup à souffrir du mauvais temps. Ils avaient certainement l'intention de faire plus ample connaissance avec la belle nappe d'eau qui s'étendait à l'ouest à perte de vue; qui sait si ce n'était pas là enfin le grand passage? D'un autre côté, la tempête qui rendait leur avance si lente et si pénible, ne rendait-elle pas le retour plus difficile et même impossible? On arriverait-il s'ils étaient obligés de passer l'hiver là, sans autres préparatifs? Bref ils tinrent conseil et décidèrent sagement "qu'il était impossible d'aller plus loin en cette saison" et qu'il valait mieux pour cette année, retourner en France.

Ils repartirent donc le 1er août, fête de Saint-Pierre-aux-Liens, en traversant vers le nord ce détroit, qu'ils appelèrent détroit Saint-Pierre. Ils longèrent la côte du nord et passèrent près de la baie, que Jacques Cartier devait, l'année suivante, presque à la même date (10 août 1535) nommer baie Saint-Laurent (baie du Pillage ou de Sainte-Geneviève). Ce nom à jamais célèbre devait par la suite s'étendre à tout le grand fleuve du Canada. Pour le moment nos marins ne pensent qu'à continuer leur voyage, en prenant leur temps et profitant de toutes les rencontres.

Le 5 août ils arrivèrent à une pointe, sur laquelle il y avait des sauvages, dont une douzaine s'approchèrent d'eux et leur dirent qu'ils appartenaient à la grande baie (détroit de Belle-Isle), où ils retournaient avec un chargement de poisson, et que leur chef était sur le cap et s'appelait Thiennot. Les Français donnèrent ce nom à ce cap (Natahkwaw Pt.) C'étaient probablement des Beothucs, premiers indigènes de Terre-Neuve.

De là le vent poussa les navires français sur les côtes de cette île, vers Portland Cove, d'où ils tirèrent vers le nord, et entrèrent le 9 août (dimanche) au Blanc Sablon, "grâce à Dieu", ajoute le pieux Cartier.

Le 15, samedi, jour et fête de Notre-Dame, ils entendirent la messe, puis partirent joyeusement pour leur pays. Ils eurent du beau temps à part trois jours de tempête, "qu'ils souffrirent et endurent avec l'aide de Dieu", et le cinq septembre, encore un samedi, ils entrèrent joyeusement au port de Saint-Malo, d'où ils étaient partis.

Le roi fut enchanté de toutes les nouvelles qu'on lui emportait, et, dès le 30 octobre de cette même année, il accorda à Cartier une nouvelle commission pour un second voyage à entreprendre l'année suivante. Plaise à Dieu que nos lecteurs puissent tous en célébrer aussi le 400e anniversaire.

P. Pacifique, O. M. Cap.

Bloc-notes

Encore du "Jacquetage" Jacques (ou mieux, Jacques Bousquet) du "Courrier" devient de plus en plus stupide. Non satisfait de répandre son venin sur les gens et les choses qui existent, voilà qu'il pousse jusqu'à servir à ses lecteurs le "fruit" de son imagination; comme sa petite personne se voit dans ses écrits!

Il y a quelque temps il a révéle que Noël-Henri Paradis, l'auteur de "La Rapace Verteuse" était mon élève et comme il croit son imagination tout à fait infaillible, il n'a pas tenu compte que l'excellent drame de M. Paradis est écrit depuis neuf années, et qu'à cette date je n'étais pas encore à St-Hyacinthe; c'est ainsi que le lecteur du Courrier a la "primeur de l'information". Cette semaine, un autre "éclair de génie" ou mieux, de clairvoyance, lui fait voir le Mouvement de la Jeunesse Ouvrière comme "une nouvelle garde". Mais non, mon pauvre Jacques, ce n'est pas une garde, c'est un mouvement dans le but de réunir la jeunesse et lui inculquer des idées sérieuses; vous voyez que cela pourrait vous être d'une grande utilité!

Heureusement que M. Harry Bernard reprendra bientôt son poste et que ces stupidités cessent.

"Apparition et ascension de l'Ordre"

Ce même Jacques, "très haut personnage" se plaint de ce qu'il ne voit dans "l'Ordre" que son "apparition" sans jamais y remarquer son "ascension".

Cela nous paraît tout à fait naturel, car il (Jacques) est sujet à être souvent le jonet d'apparitions, sans cependant jamais regarder plus haut que sa personne.

Nous, qui aimons à nous renseigner, sachant avoir encore beaucoup à apprendre, nous y trouvons une lecture constructive qui est d'une précieuse aide pour l'ascension du journalisme "canadien". Une enquête après de la jeunesse

La Direction de l'Ordre vient d'instituer une "enquête après de la jeunesse, sur l'avenir du Canada-français".

Il sera certainement très intéressant de suivre les résultats de cette enquête; nous connaissons ainsi, de la bouche même de la jeunesse, ce qu'elle pense des systèmes divers établis dans notre pays et ce qu'elle augure sur l'avenir du Canada-français.

Bravo! M. Asselin, vous savez toucher les bonnes cordes; continuez et la jeunesse vous suivra. Vous réaliserez ainsi, je crois, le plus cher de vos rêves: secouer l'indolence de la jeunesse canadienne-française et en faire une force défensive et combative.

Gérard Brady

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE

Il avale un clou et meurt

Montréal. — Un bébé de trois mois, Claude Pilon fils de M. et Mme Louis Pilon, de l'île Perrot, est mort en moins de vingt minutes après avoir avalé un clou. Une enquête a eu lieu, devant un jury, sous la présidence du coroner de la Région, le Dr Armand Trépanier de St-Clet. Les parents de la victime ont déclaré que le jeune Claude trouva un clou sur le parquet et le mit dans sa bouche et il l'avalait.

Eveillés par ses cris M. et Mme Pilon se levèrent aussitôt et mandèrent un médecin, mais ce dernier, à son arrivée, ne put que constater la mort.

100 expulsions par jour dans la Métropole

Montréal. — A Montréal, à l'heure actuelle, plus de cent familles sont mises à la porte par les propriétaires qui n'ont pas touché depuis longtemps le prix de leurs loyers, et ce, dans une seule journée. M. H.-A. Terrault, président de la Commission du Chômage, vient de déclarer "Si les arri-

Nous vous invitons à écouter

L'EMISSION DE GALA "Diamond Jubilee"

Le mardi, 10 avril, à 9 p.m.

Ce programme, qui promènera les auditeurs d'un bout à l'autre du Canada, se compose de splendides attractions musicales et dramatiques qui évoqueront la vie et les traditions des Canadiens. Confié à un groupe d'artistes exclusivement canadiens, il commémorera de façon appropriée le 60ème anniversaire de la London Life.

ARTISTES

- Maritimes: CHOEUR BLUENOSE A HUIT, VOIX D'HOMMES, Sea Chanteys
- Québec: LE TRIO LYRIQUE, Chansons de folklore canadien-français
- Ontario: EDWARD JOHNSON, Ténor canadien de renommée internationale, Orchestre de Concert REGINALD STEWART
- Manitoba: PRATT et McLEAN, de Winnipeg: Deux pianos
- Saskatchewan: Sketch dramatique de la GENDARMERIE A CHEVAL ROYALE DU NORD-OUEST de Regina
- Alberta: EXCELSIOR GLEE PARTY de Calgary
- Colombie Britannique: MUSIQUE DES KITSILANO BOYS de Vancouver

Ecoutez ce mémorable programme irradié par un réseau transcontinental de postes canadiens, comprenant CRMC, Montréal, de 9 à 10.30 p.m. MARDI, le 10 AVRIL



The London Life Insurance Co.

SIÈGE SOCIAL: LONDON, CANADA

rés ne sont pas payés dans le cours du mois d'avril, le gouvernement ferait mieux d'envoyer 40,000 tentes à Montréal pour le premier mai."

Les procédures pour se débarrasser des locataires sans le sou se généralisent à un rythme inquiétant.

AILLEURS

800 pêcheurs se sont noyés Shanghai. — Huit cents pêcheurs se sont noyés, disent des rapports chinois arrivés ici, lorsque trois cents barques de pêche ont coulé au milieu d'une tempête au large de la côte de la province de Kwangtung.

Un croiseur-douanier chinois s'est rendu immédiatement sur les lieux du désastre et il a pu recueillir plusieurs survivants.

Insull est arrêté

Istanbul. — Samuel Insull a apparemment fini de se jouer des autorités américaines, car le gouvernement de la Turquie vient de l'arrêter pour le remettre aux mains de ceux qui le réclament.

Le grand financier déchu a tenté en vain de se suicider lorsqu'on vint l'arrêter. Il a essayé de se jeter à la mer.

SYMPATHIES À LA FAMILLE DANSEREAU

Nous donnons ci-après la liste des témoignages de sympathie offerts à la famille Dansereau, à l'occasion du décès de Mme Arthur Fecteau.

Tributs floraux. — Les neveux et nièces de la défunte, un groupe d'amis, dont MM. J. R. Cabana, C. H. A. Campbell, Gaston Nichols, Emery Charbonneau, Lorenzo Lessard, Eugène Tellier, Joseph Mathieu, Albert Dupré, Henri Foisy, Paul Richer, Lorenzo Hamelin, M. et Mme Ovila Riendeau.

Télégramme. — Mme Conrad Bayard.

Offrandes de messes. — Les familles Joseph Dansereau,

car Boisvert, Louis Bérard, Andréa Saint-Pierre, Lionel Beaudet, Paul Laliberté, Adrien Ringuet, Léo Casavant, Sergius Ménard, P. E. Bégin, Fernand Turmel, Saturin Langlais, Armand Robert, J. R. Gladu, Georges Bélanger, Louis Ancil, Roland Beaugard, Mlle A. Marie Gladu.

Oeuvre du noviciat. — MM. Mmes Wilfrid Tanguay, Elie Bourbeau, la famille Henri Trousseau, Mme J. T. Urbain M. Léopold Bernard.

Bouquets spirituels. — La maîtresse et les élèves des 9ième et 10ième année de l'Académie de Lorette, les familles L. Hamelin, E. Dillaire et Jules Archambault.

Sympathies. — MM. et Mmes Harry Despault, Ovide Pion, G. E. Langevin, Jérémie Brouillet, Rosario Tanguay, O. Léveillé, MM. J. L. Cartier, Edmond Leblanc Benjamin Archambault, Dr J. E.

Modèle C Avec Panier A4

Appellez-le par "Longue Distance" ... C'est le plus rapide moyen dans les cas d'urgence.

Etes-vous dans une impasse; ou l'ennui s'empara-t-il de vous; ou survient-il un incident grave; le service de "Longue Distance" est à votre disposition, lui le messenger sûr, rapide et personnel qui franchit l'espace. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

Longue Distance

Appellez-le par "Longue Distance" ... C'est le plus rapide moyen dans les cas d'urgence.

Etes-vous dans une impasse; ou l'ennui s'empara-t-il de vous; ou survient-il un incident grave; le service de "Longue Distance" est à votre disposition, lui le messenger sûr, rapide et personnel qui franchit l'espace. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

Longue Distance

Appellez-le par "Longue Distance" ... C'est le plus rapide moyen dans les cas d'urgence.

Etes-vous dans une impasse; ou l'ennui s'empara-t-il de vous; ou survient-il un incident grave; le service de "Longue Distance" est à votre disposition, lui le messenger sûr, rapide et personnel qui franchit l'espace. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

Longue Distance

Appellez-le par "Longue Distance" ... C'est le plus rapide moyen dans les cas d'urgence.

Etes-vous dans une impasse; ou l'ennui s'empara-t-il de vous; ou survient-il un incident grave; le service de "Longue Distance" est à votre disposition, lui le messenger sûr, rapide et personnel qui franchit l'espace. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

Longue Distance

Appellez-le par "Longue Distance" ... C'est le plus rapide moyen dans les cas d'urgence.

Etes-vous dans une impasse; ou l'ennui s'empara-t-il de vous; ou survient-il un incident grave; le service de "Longue Distance" est à votre disposition, lui le messenger sûr, rapide et personnel qui franchit l'espace. Vous pouvez téléphoner à environ 100 milles pour 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

Longue Distance

Appellez-le par "Longue Distance" ... C'est le plus rapide moyen dans les cas d'urgence.

LA DEFIANCE EST LA MERE DE LA SURETE ...mais il n'y a jamais de doute quant à la qualité du Gin de Kuyper. 1.00 la bouteille de 10 onces, 2.50 la bouteille de 26 onces, 3.50 la bouteille de 40 onces. Cette Réelle Saveur de Hollande de KUYPER EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

CIGARES WHITE OWL 5c IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED - MONTREAL

QU'EST-IL ARRIVE AU COMPTE DE LUMIERE ELECTRIQUE, IL EST BEAUCOUP MOINS ELEVE? C'EST LA NOUVELLE LAVEUSE BEATTY PAPA-ELLE PREND LA MOITIE MOINS D'ELECTRICITE QUE CELLE QUE NOUS AVIONS.

DIFFERENCE - LA LAVEUSE BEATTY FAIT LE LAVAGE DANS UNE HEURE, ET L'AUTRE EN PRENAIT TROIS. L'AUTRE QUE NOUS AVIONS C'ETAIT UNE VIEILLE FERAILLE QUI DEPENSAIT BEAUCOUP D'ELECTRICITE.

ELECTRICITE - LA BEATTY EPARGNE ASSEZ D'ELECTRICITE POUR SE PAYER PAR ELLE-MEME. CE N'EST PAS TOUT CE QU'UNE LAVEUSE COTE C'EST CE QUE LLE COTE POUR LA FAIRE FONCTIONNER. LA BEATTY EST MEILLEURE SUR LES DEUX COMPTE.

La Beatty est Meilleure La Beatty fait le lavage plus vite, elle se paye par elle-même par l'électricité qu'elle épargne. Se vend moins cher parce qu'elle est vendue directement de nos 72 succursales de manufacture. Elle est plus en usage que toutes les autres marques combinées. La Vente du Jubilé est maintenant commencée. Venez voir la Beatty maintenant.

